



Salle Jean Monnet, Meyreuil, 19 septembre 2022

Réunion d'ouverture de la concertation autour du projet Hynovera

Animation : Annie Augier

En tribune :

La CNDP (Commission Nationale de Débat Public)

Vincent Delcroix - nommé par la CNDP

Philippe Quèvremont - nommé par la CNDP

Le maître d'ouvrage : HY2GEN

Cyril Dufau-Sansot – co fondateur d'HY2GEN et président

Denis Grisoni – directeur des projets

Contributions orales :

Ville de Meyreuil : Accueil républicain

Maurice Gava : Maire - adjoint délégué aux Finances Développement économique Transition énergétique

La Sous-préfecture : contextualisation du pacte de territoire

Hélène Philip - Responsable de la « mission transition » pour la mise en œuvre du Pacte territorial Gardanne / Meyreuil

Annie Augier : « Je vous propose qu'on débute cette réunion publique. D'abord, bonsoir à toutes et tous. Un grand merci d'être présents ce soir, nous sommes à la date de ce 19 septembre, date du lancement officiel de la concertation publique portant sur le projet Hynovera, qui possiblement s'installerait sur le foncier de la centrale de Gardanne-Meyreuil.

Il s'agit de la réunion d'ouverture, c'est ce soir notre réunion de lancement de la concertation d'ouverture de la concertation qui va se terminer le 21 novembre, donc on a le temps évidemment de se parler, de poser vos questions, de répondre à vos questions et de recueillir vos avis sur ce projet. C'est tout le processus de concertation et je voudrais adresser des remerciements à la mairie de Meyreuil qui nous accueille ce soir dans cette très jolie salle Jean Monnet. On est très bien installés, on est heureux d'être là évidemment, la mairie de Gardanne va nous accueillir dans les prochaines semaines et je vais présenter ça dans quelques minutes.

Cette concertation publique a été décidée par la Commission Nationale du Débat Public qui est une autorité administrative indépendante. Elle est placée sous l'égide de deux garants et donc pour vous présenter les interlocuteurs qui sont face à nous avec cette 2e slide si possible.

Nous avons donc le plaisir, ou en tous les cas, vous avez face à vous 2 entités différentes et qui se tiendront de la même manière au cours des 6 réunions publiques qui vont être organisées dans les prochaines semaines, ainsi que durant les concertations mobiles, mais je vais vous en parler dans quelques minutes.

D'abord peut-être, le maître d'ouvrage qui est le porteur du projet Hynovera, il s'agit du groupe HY2GEN basé à Aix-en-Provence et à Marseille. Le maître d'ouvrage est ce soir représenté par deux personnes, Cyril Dufau-Sansot et Denis Grisoni. Cyril Dufau-Sansot est président de HY2GEN et Denis Grisoni en est le directeur de projets. Et puis à côté, sur la table qui est à votre droite, la Commission Nationale du Débat Public est représentée ce soir par deux garants. Deux garants qui vont suivre, qui ont préparé, et qui suivront évidemment l'ensemble de cette concertation avec la plus grande attention et avec la plus grande détermination, pour recueillir tous les avis et questions que vous pourrez émettre. Il s'agit de Messieurs Philippe Quèvremont et Vincent Delcroix, les chevalets devant eux vous permettent de les identifier.



Cette première réunion publique, comme toutes les autres d'ailleurs, va nous permettre de vous présenter le projet, elle va nous permettre de vous présenter aussi les modalités de concertation puisque ce sont des modalités encore une fois qui sont encadrées par la Commission Nationale du Débat Public. Elle va vous permettre, cette concertation, de poser vos questions, d'émettre vos avis évidemment, à plusieurs reprises au cours de cette réunion, vous allez pouvoir le découvrir dans quelques minutes.

Si on peut avoir le slide suivant s'il vous plaît ?

Avant ça, nous allons permettre à Monsieur Gava, qui aujourd'hui représente Monsieur le Maire de Meyreuil, de pouvoir nous dire quelques mots d'introduction à cette réunion. Monsieur Gava, je vous en prie, si vous voulez venir jusqu'à moi ?

Maurice Gava : Bonsoir à tous. Alors tout d'abord effectivement je vous demande d'excuser l'absence de notre maire Jean-Pascal Gournès qui a d'autres engagements ce soir.

Ca fait maintenant quatre ans que nous travaillons sur le processus de reconversion de la Centrale. Avant, sans parler du projet Hynovera, j'aimerais remettre un peu les choses dans leur contexte avec un bref rappel : en décembre 2015, lors de la COP21 à Paris, Monsieur François Hollande engage délibérément la France en faveur de la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

D'accord avec ses engagements, en juillet 2017, Monsieur Nicolas Hulot annonce la fermeture des 4 dernières centrales charbon de France, annonce qui sera confirmée par le Président de la République en novembre 2017.

En octobre 2018, au Ministère de l'Environnement à Paris, les deux maires, Monsieur Roger Meïr pour Gardanne et Jean-Pascal Gournès pour Meyreuil, premièrement ont pris acte de cette décision trop brutale qui supprime de nombreux emplois directs et indirects. Ils avaient demandé un moratoire, mais ce moratoire n'a pas été accepté, et secondement réaffirment leur opposition à toute industrie polluante, en particulier avec le refus catégorique de la venue d'un incinérateur, d'autres unités de production d'énergies à partir de déchets plastiques, je pense aux CSR en particulier.

Autre date importante, c'est en janvier 2020 une signature du Pacte de transition écologique du territoire Gardanne-Meyreuil, entre le Ministère de l'Environnement et les collectivités territoriales c'est-à-dire la région, le département, la métropole, la chambre de commerce, l'Ademe, la banque des territoires et bien sûr les municipalités de Gardanne-Meyreuil.

Pour ceux qui n'ont pas connaissance de ce document, il est public et téléchargeable depuis le site du Ministère par exemple. Je laisserai le soin à Madame Hélène Philip, ici présente, de vous en dire un peu plus sur le sujet lors de son intervention.

Depuis, et la Covid nous a fait perdre quand même pas mal de temps, un certain nombre de projets de reconversion se sont présentés, instruits, lors de diverses commissions et débattus en commission plénière, sous l'égide de Monsieur le sous-préfet d'Aix-en-Provence, Monsieur Bruno Cassette.

Les critères de sélection, la grille de lecture des projets, des nouveaux projets si j'ose dire, doivent nécessairement correspondre aux attendus environnementaux du Pacte, alors, viabilité économique, leurs effets dans la lutte contre le réchauffement climatique, et bien évidemment être porteurs d'emplois pérennes... Enfin, je terminerai cette introduction républicaine en remerciant toutes les personnes présentes ici pour la participation à cette réunion publique qui somme toute, et c'est un avis personnel, n'est que l'expression de la démocratie. Bonne réunion !

Annie Augier : Merci

(Applaudissements pour M. Gava)

Annie Augier : Cette réunion publique est placée, je le disais, sous l'égide de deux garants qui sont Messieurs Quévremont et Delcroix. Ce que je vous propose, Messieurs, c'est peut-être de nous dire davantage, ce que représente peut-être la Commission Nationale du Débat Public, de nous donner quelques informations sur la manière dont vous assumez votre rôle de garant et puis peut-être l'objet dans lequel se situe cette concertation publique ? Messieurs, je vous en prie, la parole est à vous.

Vincent Delcroix : Merci, bonsoir à tous, donc nous sommes les deux garants nommés par Commission Nationale du Débat Public. Alors, la Commission Nationale du Débat Public c'est une autorité administrative indépendante. Elle est complètement indépendante de l'Etat, du Gouvernement..., de tout ce que vous pouvez imaginer ! Son rôle est de mettre en œuvre le droit individuel et constitutionnel de chacun à être informé et participer à la décision sur



des projets qui ont un impact sur l'environnement, donc c'est la Loi, c'est le Code de l'Environnement qui dit ça. L'objectif de la concertation, c'est d'abord de débattre de l'opportunité des projets, donc en l'occurrence aujourd'hui du projet Hynovera et de ses enjeux. Elle doit aussi permettre d'éclairer le maître d'ouvrage et les pouvoirs publics. Le maître d'ouvrage, il écoute ce qui se dit pendant la concertation, les avis positifs, négatifs, tout ce que vous pouvez imaginer pendant la concertation. Et à l'issue de cette concertation, enrichi de tout ce qui s'est passé pendant cette concertation, il décide de l'avenir de son projet.

Le projet peut être poursuivi sans aucune modification, c'est-à-dire, l'idée initiale du maître d'ouvrage peut être poursuivie, ou en ayant écouté/entendu ces quelques projets, propositions de modifications, il peut décider de modifier son projet, et enfin, il peut décider d'abandonner le projet s'il considère que l'étude qu'il avait faite au départ n'avait pas mis en évidence tous les problèmes et qu'il considère que le projet ne peut pas être mis en œuvre.

Alors, l'organisation de cette concertation : elle a été préparée par le maître d'ouvrage et les garants. Donc ça a été, en fait, un travail commun de plusieurs mois... Ca fait d'ailleurs maintenant presque un an, et cette organisation et également les documents qui sont supports de cette concertation ont été approuvés par la Commission Nationale du Débat Public le 1er juin dernier.

D'ailleurs, pour info, vous connaissez peut-être la présidente de la Commission du Débat Public, c'est Chantal Jouanno, qui a été en particulier une ancienne Ministre de l'Environnement.

Donc la concertation, elle est mise en œuvre, ça c'est important, par le maître d'ouvrage, c'est la loi qui le prévoit selon la procédure qui a été choisie par la Commission Nationale du Débat Public.

Donc, maintenant, le rôle des garants : donc, nous avons été nommés donc par la commission de cette fameuse Commission Nationale du Débat Public, qui nous a chargés de veiller à la bonne information du public et à sa participation.

Il est fondamental de noter que nous sommes neutres et indépendants, et cette neutralité et cette indépendance nous interdisent de porter un quelconque avis sur le projet.

Même si à titre personnel, évidemment nous en avons un, nous gardons cette opinion pour nous-mêmes et donc en aucun cas nous ne portons un avis sur le sujet.

Donc le rôle, un peu plus en détail, c'est de veiller à la qualité et à la sincérité de l'information diffusée, c'est-à-dire clairement on peut juger que le maître d'ouvrage ne délivre pas une information suffisamment fiable et argumentée, et donc reprendre le maître d'ouvrage et dire « s'il vous plaît, est-ce que vous pouvez préciser ? ».

Donc ça, ça vaut lors des réunions, des réponses du maître d'ouvrage, et des questions posées par le public. Notre rôle est aussi de recommander au maître d'ouvrage le meilleur dispositif possible d'information, donc ça c'est ce qu'on a fait de mobilisation et de participation, donc ça c'est tout ce qui concerne l'organisation de la concertation, afin que tous les citoyens concernés puissent être véritablement informés et pouvoir débattre du projet. Rôle suivant : observer la façon dont la concertation se déroule, éventuellement rappeler au cours de cette concertation le cadre ou les règles de la concertation, c'est-à-dire donc si on considère que les réunions publiques dérapent, c'est notre rôle de faire les maîtres d'école et de faire revenir la concertation dans ce qui a été décidé par la loi et par le Code de l'environnement.

Et dernier point : de rendre compte. Alors, pour rendre compte, en fait à l'issue de la concertation nous rédigerons un bilan, ce bilan, bon, fait en général une trentaine/quarantaine de pages, il est public, et dans ce bilan nous ferons notamment la synthèse de toutes les observations recueillies pendant la concertation.

Évidemment, on ne peut pas mettre toutes les observations, mais on en mettra une synthèse et nous dirons, à ce moment-là, comment le maître d'ouvrage a pris en compte ou non nos recommandations.

Enfin, nous pouvons être un recours en cas de désaccord sur le déroulement du processus de concertation, et d'ailleurs nous sommes totalement et complètement à votre disposition pendant toute la durée de la concertation. Vous pouvez nous rencontrer à la fin de cette concertation, ou nous écrire. Nos coordonnées sont sur le site Internet de la concertation.

Je passe maintenant la parole à Philippe Quévremont qui vous va vous expliquer un peu plus en détail comment vont se dérouler les réunions.

Philippe Quévremont : Merci. Ce que Vincent Delcroix vient de vous dire vaut pour nous deux, bien sûr. Donc, nous sommes dans un exercice effectivement prévu par, plus que la loi même, un texte de valeur constitutionnelle qui est la Charte de l'environnement et je ne résiste pas à vous dire une deuxième fois, ce point parce que c'est très important, ça nous guide dans toutes nos interventions de garants, je cite, j'ouvre les guillemets : « toute personne a le droit dans les conditions définies par la loi de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement », donc c'est ce qui va nous réunir pendant deux mois et nous permettre de débattre.



Sans redire ce que Vincent Delcroix vient de vous dire, au début de chaque réunion, nous vous dirons quels ont été les points importants sur lesquels nous avons insisté auprès du maître d'ouvrage pour qu'il les prenne en compte. Dans le cadre de la préparation de la réunion, ils ont effectivement pris en compte : d'abord nous avons insisté sur le partage du temps. Il est important pour nous, il s'agit du droit du public à l'information et du droit du public à la participation et donc nous avons demandé à ce que le public ait la parole de manière équitable et « équitable » pour nous, ça veut dire au moins la moitié du temps.

Donc, pour aboutir à ce résultat, nous avons demandé que les exposés ne dépassent pas chacun vingt minutes, quitte à revenir après sur des questions du public, sur des points particuliers, parce que bien entendu en 20 minutes on peut pas tout dire, mais pour s'inscrire dans quelque chose qui soit un dialogue et non pas quelque chose que l'on écoute seulement.

Puis le deuxième point sur lequel je voudrais insister, c'est l'état d'esprit qui doit nous guider dans cette réunion, mais de toute façon dans la concertation, on peut pas appeler à la participation du public, et lui dire qu'il ne faut pas qu'il s'exprime, donc vous allez vous exprimer. Parmi les gens qui vont s'exprimer, il y a des gens qui vont dire « je suis là pour m'informer et si je dois prendre position, je prendrai position progressivement au fur et à mesure des informations que je comprendrai, selon les informations mises à disposition, si c'est parfaitement légitime », et puis des gens qui se sont penchés sur les dossiers qui sont maintenant publiés depuis presque un mois et qui sont pour ou contre ce projet, et on est là pour en débattre. Notre recommandation ce n'est pas de ne pas dire, c'est d'abord de ne pas faire une erreur. Il ne s'agit pas de compter les gens qui sont pour ou contre, il s'agit de dialoguer et surtout d'échanger des arguments. Vous êtes là pour essayer de convaincre vos concitoyens dans la salle, à travers les médias, et éventuellement les gens, autres concitoyens qui, sans être là, regarderont les journaux télévisés ou lisent les journaux locaux, et pour convaincre aussi le maître d'ouvrage et les pouvoirs publics qui prendront in fine une autorisation ou non de ce projet.

Dernière recommandation, quant au temps de parole : c'est Madame Augier qui arbitre ce temps de parole. Essayez d'être brefs, surtout s'il y a beaucoup de demandes de temps de parole, mais ça on va le voir au fur et à mesure du déroulement de la réunion. J'ai déjà été trop long ! Bonne réunion à tous !

Annie Augier : Merci Messieurs. Quelques éléments plus précis sur les modalités : la concertation publique va durer, je le disais, jusqu'au 21 novembre et je vous propose de découvrir les quelques modalités de diverses natures que nous avons mis à votre intention.

D'abord, vous avez peut-être déjà découvert en ligne ou à l'entrée, sont à votre disposition le dossier de la concertation et sa synthèse. Il s'agit de deux documents qui vous permettent de parfaitement appréhender évidemment le projet dans sa globalité, le contexte dans lequel il s'installerait, puisqu'on parle au conditionnel, et la synthèse, évidemment un résumé de ce dossier extrêmement complet sur les différents sujets que nous allons aborder dans quelques minutes.

Les réunions publiques, il y en a six, la première est aujourd'hui et je vais vous dévoiler dans quelques minutes le calendrier des suivantes. Nous avons imaginé aussi ce qu'on appelle des concertations mobiles, ça veut dire que nous allons venir auprès de différents publics dans un périmètre géographique autour de Gardanne et Meyreuil à la rencontre d'un certain nombre de publics qui n'auraient pas la possibilité de venir jusqu'à nous en réunion publique.

Sont installées des expositions dans les mairies de Gardanne, Meyreuil, Luyes et Pont de l'Arc. Ces expositions, ce sont principalement les panneaux que vous avez à l'entrée et autour de nous dans cette salle, et vous avez un dispositif avec des cartes T et la présentation également des dossiers et synthèse.

Évidemment, le site Internet est un outil extrêmement précieux dans une concertation telle que celle-là. D'abord, outre le fait de pouvoir être informés sur le projets, d'en avoir tous les contours, vous allez pouvoir déposer vos questions, déposer vos avis, et vous allez également pouvoir lire ce que j'espère vite, bientôt, à la fois il y a les retranscriptions des cartes T donc c'est, ce sont ces cartes préaffranchies qui vous permettent gratuitement donc de renvoyer votre avis, votre question, au maître d'ouvrage. Ces différents contenus seront saisis sur le site Internet, et la question et la réponse seront par extension rendues publiques. Les cahiers d'acteurs, c'est un dispositif qui en fait permet à une entité, à une association, à une organisation de pouvoir présenter des arguments, qui soit évidemment en lien avec le projet présenté en concertation, et de pouvoir développer précisément ses arguments selon un descriptif que vous allez aussi retrouver sur le site Internet.

Et puis, particularité de notre concertation, il a été proposé que le 20 octobre, il est proposé et donc accepté, que le 20 octobre les porteurs de projets dits alternatifs ou complémentaires au projet Hynovera, puissent également s'exprimer et présenter leurs projets et ces cahiers de présentation des projets alternatifs et ou complémentaires, je vous en parlerai dans quelques minutes, ou plutôt en fin de réunion, pour vous en exposer le contour.

Si on parle maintenant du calendrier des réunions, on est aujourd'hui la réunion de lancement le 19 septembre, et vous pouvez voir que on va se retrouver la semaine prochaine mardi 27 autour d'une table ronde sur les politiques



énergétiques et sur, par conséquent, l'incidence que ces politiques énergétiques ont en matière de carburants renouvelables. On fera le focus sur l'aviation et sur le maritime pour des questions liées évidemment aux utilisations des produits finis que produirait Hynovera, on aura un atelier thématique le 4 octobre qui portera sur la biomasse forestière. Là c'est un enjeu qui nous a semblé suffisamment intéressant pour en faire une réunion thématisée, puis le 11 octobre, nous parlerons du projet industriel, de ses risques, de ses impacts. On aura une présentation qui sera évidemment plus précise sur ces enjeux-là et puis la réunion de laquelle je parlais il y a quelques minutes, le 20 octobre, une réunion qui présentera outre le projet Hynovera, les projets dits alternatifs et/ou complémentaires que vous, ou le territoire, aurez envie de présenter dans le cadre de cette concertation. Dernière réunion, qui fera l'objet donc d'un bilan à chaud, mais aussi de formes d'enseignements que nous aurons les uns et les autres tiré de cette phase de concertation, le 9 novembre où là précisément, on se parlera évidemment du projet pour ceux d'entre vous qui n'auraient pas eu l'occasion de venir à ces réunions publiques en amont, et donc le projet sera évidemment re-présenté et puis bien évidemment on tirera les premiers effets de conclusion de cette phase de concertation.

J'aimerais vous donner quelques éléments sur la tenue, à proprement parler de cette réunion. A plusieurs reprises, vous allez avoir l'occasion de poser vos questions, d'émettre vos avis, à trois reprises au cours de cette réunion. Ce sont les temps d'expression dont Messieurs les garants vous parlez à l'instant. Une hôtesse et un hôte passeront par conséquent parmi vous pour vous offrir la possibilité de prendre le micro. Je vous donnerai la parole et vous aurez effectivement un maximum de trois minutes pour exprimer votre point de vue ou poser votre question. Deuxième information importante, tout ce que nous allons nous dire ce soir par définition est public et par définition est enregistré. Cet enregistrement fera l'objet d'un verbatim donc une retranscription écrite mot à mot que vous allez pouvoir trouver dans les quelques jours qui viennent sur le site Internet de la concertation, ce qui vous permettra de véritablement lire pour ceux qui sont présents ou découvrir pour ceux qui ne pourraient pas être là les différents thèmes, sujets qui auront été abordés pendant cette réunion publique. Donc ces propos seront retranscrits et mis en ligne sur le site. Et puis enfin, puisque c'est une pratique que nous avons, mais qu'évidemment rien ne se ferait sans votre accord, quelques photos vont être prises, et je vais vous proposer de me dire en levant la main, qui d'entre vous n'accepterait pas d'être pris en photo ce soir ?

Madame, au quatrième rang pull blanc. Y a-t-il d'autres personnes ? Non. Parfait, je vous remercie beaucoup. Ce que je vous propose maintenant, c'est qu'on prenne précisément vos premières questions. Est-ce que sur les propos qui viennent d'être échangés et sur la présentation qui vient de vous être faite par les garants ? Y a-t-il parmi vous, certains d'entre vous qui ont des questions sur cette concertation, sur ce préambule et sur cette introduction ? Oui, madame ? Au quatrième rang ? Ce que je vais vous proposer Madame, c'est de donner votre identité s'il vous plaît ?

Patricia Dufour : Patricia Dufour, j'habite à Gardanne.

Je voudrais savoir lors des prochaines réunions si ce seront les mêmes participants ou s'il y a des spécialistes des différents thèmes abordés ?

Annie Augier, s'adressant aux garants : Vous voulez répondre ou je le fais ? (Réponse négative des garants). Le socle d'informations qui sera partagé sur l'ensemble des réunions, ce sont les quatre personnes que vous avez face à vous qui seront en face de vous pendant les six réunions.

Et puis au gré des différents thèmes qui vont être traités, oui, un certain nombre d'experts, de parties prenantes, de ressources complémentaires ou supplémentaires seront présentes face à vous. Je pense notamment à l'atelier biomasse, je pense notamment aux politiques énergétiques, oui, nous aurons des interlocuteurs qui viendront compléter, donner leur vision partagée, un certain nombre de leurs études ou de leur savoir-faire sur ces thèmes-là.

Y a-t-il d'autres questions en introduction ? Monsieur avec le masque, la chemise à carreaux ?

Monsieur Agresti : Monsieur Agresti, résident à Gardanne. Manifestement je suis le seul à avoir le masque, ou presque ! Vous avez présenté la méthode, dans cette méthode vous avez parlé d'expositions à Gardanne, Meyreuil et Aix.

Je suis étonné de pas avoir vu citer les communes de Fuveau, Gréasque qui sont limitrophes avec Meyreuil. Et pourquoi pas à la limite jusqu'à Bouc-Bel-Air ? Ma question est très simple, je récapitule, pourquoi pas l'exposition dans les communes de Fuveau, Gréasque et éventuellement jusqu'à Bouc-Bel-Air ?

Annie Augier : On a bien compris votre question Monsieur, merci. Messieurs les garants, est-ce que vous avez un propos à échanger ?

Philippe Quévremont : On vous propose de répondre et puis nous rajouterons un mot en ce qui concerne Bouc-Bel-Air.

Annie Augier : Il avait été décidé que le périmètre de la concertation en matière d'informations du public comprenne exactement les communes que vous venez de citer, Fuveau et Bouc-Bel-Air. Et il s'avère que nous avons, avec les équipes municipales, notamment de Fuveau et Bouc-Bel-Air négocié, au sens pratique du terme, la possibilité d'installer ces deux expositions dans les deux halls des deux communes et curieusement, ou en tous les cas de manière assez soudaine avant que la concertation ne débute, c'est-à-dire avant la date d'aujourd'hui, les deux municipalités de Fuveau et Bouc-Bel-Air ont décidé de retirer les deux expositions qui se trouvaient dans le hall des mairies et ont décidé de retirer un certain nombre d'affiches informatives sur cette concertation. Ce sont des informations que nous avons eues, des propos que nous avons échangés avec l'ensemble de ces deux communes et nous sommes précisément en discussion avec ces deux communes pour savoir s'il est possible que les expositions reviennent dans les deux mairies de ces deux communes-là, ce que nous avons acté ensemble. Donc, nous ne désespérons pas que ces deux expositions puissent revenir dans ces deux communes. Je crois qu'il y a une question avec Monsieur avec le polo vert derrière. Monsieur vous aviez levé la main ? Non, alors j'ai mal vu. Y a-t-il d'autres questions ? Alors, monsieur en blanc tout au bout de rangée ?

Luc Le Mouel : Merci. Luc le Mouel, je suis co-président du comité de quartier de Gardanne-Est, donc j'ai eu l'occasion déjà de discuter avec certains des participants qui sont là. Je fais partie aussi du comité de pilotage du Pacte et c'est à ce titre que je voudrais intervenir. Je vais d'abord poser des questions, je voudrais savoir si on va pouvoir parler de GazelEnergie de façon libre ? Je voudrais savoir aussi si on va pouvoir parler des grandes lignes qui marquent le Pacte auquel j'ai participé et sur lequel s'appuie beaucoup Hynovera ? Sur les deux grandes priorités qu'il y a, c'est-à-dire faire de Gardanne/Meyreuil la capitale régionale du bois pour tout PACA ? Sachant qu'on n'est pas un département forestier, on est même le seul département qui soit pas forestier comparé aux autres : les Alpes-Maritimes, les Hautes-Alpes, le Var, le Vaucluse ? Et puis le deuxième grand domaine, c'était celui de transformer ce territoire en agglomérat d'usines chimiques. On va fermer une centrale charbon mais on va ouvrir plusieurs centres chimiques dont Hynovera avec sa filière...avec sa torchère ! Je voudrais pouvoir développer, je vais pas le faire, je voudrais d'abord qu'on réponde à cette question, est-ce que sur Gazel on va pouvoir en parler directement de la centrale biomasse, parce qu'il y a des problèmes avec la centrale biomasse, qui fabrique de l'électricité verte - qui devrait fabriquer de l'électricité verte ? Et puis est-ce qu'on peut parler du Pacte avant, parce que on a été frustrés, les habitants de Gardanne et de Meyreuil ont été cantonnés sur un groupe de travail qui s'appelait le groupe « cadre de vie », on n'a jamais pu parler des entreprises, on n'a jamais pu, on n'a pas pu aborder d'autres sujets que ceux qui étaient présentés au niveau du Pacte. On a beaucoup de choses à dire qu'on n'a pas pu dire dans la concertation sur l'élaboration du Pacte. Or Hynovera sans le Pacte n'existerait pas. Je voudrais des réponses là-dessus. Question subsidiaire : quels sont les arguments qui ont été présentés par Bouc-Bel-Air pour ne pas aborder le projet d'Hynovera ?

Annie Augier : Alors, il y a quelques aspects de temporalité dans votre série de questions, je vais les prendre dans l'ordre. Madame Philip, qui représente la sous-préfecture dans quelques minutes abordera le Pacte de territoire, donc vous allez pouvoir avoir des éléments qui vous intéressent et en tous les cas creuser un certain nombre de questionnements aussi, s'ils étaient encore en suspens. Le bois, vous avez remarqué qu'il y a une réunion qui est dédiée au bois, donc vous allez évidemment à ce moment-là pouvoir poser l'ensemble des questions qui se posent sur ces enjeux-là. Et puis, quant à la présentation du projet, moi je vous propose, puisqu'on est au tout début de cette réunion et que pour l'instant ne vous ont été présentés aucun des propos présentant le Pacte et aucun des éléments sur le projet, que à l'issue de ces présentations, on voit si effectivement vous avez d'autres questions auxquelles on n'aurait pas répondu. Quant aux arguments des différentes communes qui n'accepteraient pas le principe d'accueillir cette exposition dans leurs murs, je crois que c'est effectivement à eux qu'il faut poser la question, et ce sont évidemment à ces questions-là que nous attendons des réponses auprès des deux exécutifs municipaux dont on vient de se parler. Je crois qu'il y avait deux questions derrière vous ? Pardon, vous vouliez peut-être compléter Monsieur Delcroix ?



Vincent Delcroix : Je voulais simplement préciser : y'a pas de questions interdites. Par contre la personne ou l'entité à qui on pose une question peut répondre ou refuser de répondre.

Quant au périmètre des questions, tout ce qui touche, disons, même si vous posez une question qui est hors sujet, on ne vous en voudra pas, par contre il faut essayer de se cantonner à poser des questions qui sont relatives au projet et à son environnement.

Annie Augier : Merci, je crois que deux personnes avaient levé la main derrière ? Monsieur en blanc à qui vous venez de donner la parole. Y a-t-il d'autres questions ? Oui, je vous en prie Monsieur.

Alain Pellegrin : Je m'appelle Alain Pellegrin, je suis au siège de la confédération des Comités d'Intérêt de Quartier à Marseille, et donc on est intéressé évidemment par cette concertation publique.

Le sujet pour nous, ce qui est important, on est une association loi 1901, on est reconnu d'utilité publique et ce qui est important pour nous, c'est de savoir si effectivement avec les installations et le projet en cours, il y a du danger ou pas pour les habitants ? Est-ce que je dirais, sauf erreur, la situation aujourd'hui est sous Seveso ? Est-ce que demain également ce sera sous Seveso ou pas ? C'est une question importante pour nous, et pour les habitants.

Annie Augier : Merci Monsieur de cette question. C'est une question vous allez pouvoir, à laquelle on va devoir d'ailleurs répondre, puisque ça fait l'objet de la présentation du projet. Si vous en êtes d'accord, et si plus aucune question en préambule de cette concertation n'est dans vos esprits, je vous propose de poursuivre cet échange avec l'intervention de Madame Philip. Hélène Philip, vous êtes responsable de la mission transition pour la mise en œuvre du Pacte de territoire, du pacte territorial Gardanne-Meyreuil. La parole vous revient.

Hélène Philip : Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Donc comme vous le savez, comme cela déjà été dit, comme les trois autres sites en France, le territoire de Gardanne/Meyreuil est concerné par la décision gouvernementale de fermeture des centrales de production d'électricité à partir de charbon, entérinée par la Loi énergie-climat du 8 novembre 2019. (*Lecture du document ci-dessous projeté à l'écran*) donc :

Le pacte de la transition a été signé le 22 décembre 2020 après une longue concertation par :

- le Conseil Régional Provence Alpes-Côte d'Azur, le Conseil départemental des Bouches du Rhône,
- la Métropole Aix Marseille Provence, les communes de Gardanne et de Meyreuil,
- la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine (CCIAMP), le grand port maritime de Marseille (GPMM),
- l'ADEME, la banque des territoires, l'entreprise GazelEnergie
- et l'État,

Ce Pacte a l'ambition de réussir la ré-industrialisation du site de la Centrale de Provence en décelant des projets de développement durable et créateurs d'emplois, tout en accompagnant les salariés licenciés dans cette transition. Sa mise en œuvre est prévue sur cinq ans.

Le Pacte met l'accent sur quatre grandes thématiques :

- le bois,
- l'économie circulaire,
- les énergies de demain
- et la mobilité décarbonée

A travers la « Mission Transition », sous l'égide du sous-préfet d'Aix-en-Provence, la Préfecture a un rôle d'animation, de coordination partenariale et de "guichet unique" pour le repérage, la sélection et l'accompagnement des porteurs de projets sur le territoire de l'ex-bassin minier de Provence, c'est-à-dire 17 communes, et pas seulement Gardanne et Meyreuil.

Je vous rappelle les engagements du Pacte, et les signataires et les objectifs. L'idée, c'est d'accompagner les salariés des entreprises impactées, et faire en sorte que cette transition constitue l'opportunité d'un nouvel essor économique, social et écologique pour ce territoire.

Donc, d'abord il s'agit de construire un territoire d'excellence pour l'accueil de projets d'envergure concrétisant la transition énergétique.

Deuxièmement de créer un pôle d'excellence régional Bois,

Ensuite avoir une synergie d'acteurs autour de l'économie circulaire,

De produire les carburants du futur et promouvoir la mobilité durable



et apporter des relais de croissance durables.

Donc ça ce sont les objectifs sur lesquels les signataires se sont mis d'accord, et donc ont été d'accord pour signer ce document.

La mise en œuvre du Pacte, s'articule sur deux grands axes :

- Une stratégie pour le rebond industriel et l'emploi
- La réflexion sur un projet d'aménagement et de développement durable

On travaille selon quatre principes directeurs :

On essaie d'avoir

1. des objectifs clairs et mesurables
2. Un périmètre d'intervention
3. Une gouvernance participative et efficace
4. Des modalités opérationnelles

La mise en œuvre du Pacte c'est d'abord une stratégie pour le rebond industriel et l'emploi

Sous l'égide du sous-préfet d'Aix-en-Provence, mais également avec les maires et tous les signataires précédemment cités, on travaille avec trois commissions thématiques opérationnelles :

1. Industrie
2. Emploi / formation
3. Et sur le projet d'aménagement avec la commission Cadre de vie

On a créé ces commissions pour avoir en permanence une concertation sur les sujets, sur les projets. Par exemple dans la commission industrie, vous avez aussi bien GAZELENERGIE qui est propriétaire du terrain où ça peut se passer, mais comme je vous disais il y a les 17 communes, mais vous avez aussi, par exemple je vois dans la salle le professeur Batteau... Vous avez des professeurs d'université, vous avez par exemple CEA pour répondre à des questions sur l'énergie, vous avez tous les acteurs qui peuvent avoir quelque chose à apporter pour nous donner leur avis sur les projets qui sont présentés on parle autant de leur solidité financière que sur la qualité de leurs technologies... On essaie de s'entourer des experts les plus pertinents à chaque fois sur chaque sujet. Par exemple, pour la commission Industrie on fait ça à l'Ecole des Mines de Gardanne, on a à chaque fois 50/ 60 personnes. On a aussi des gens de l'administration centrale à Paris. On essaie de mettre autour de la table tous ceux qui pourraient avoir un avis et nous donner des éléments pour se faire une idée sur la validité de ces projets.

La commission industrie est présidée par le sous-préfet et par Monsieur Gournès, maire de Meyreuil, en sa qualité de vice-président en charge de l'industrie de la métropole Aix-Marseille Provence. Donc ce sont les co-présidents mais ensuite on s'entoure des experts qui conviennent.

Ensuite pour l'emploi formation, c'est le sous-préfet et Madame Guyot, qui est la responsable de tout ce qui est économie emploi entreprises formation à la direction départementale du travail. Cette commission travaille avec des cabinets spécialisés qui ont en charge les cellules de reclassement etc., des salariés. Puisque effectivement cette centrale à charbon... En fermant ça a créé vous le savez des licenciements, des gens qui ont perdu leurs emplois, il y a un impact dans la vie de pas mal de monde.

Donc on a cette commission-là, emploi-formation, pour d'une part travailler sur ce qui concerne les gens qui ont perdu leur emploi, mais aussi pour essayer d'implanter sur le territoire Gardanne-Meyreuil, disons, un Pôle d'excellence sur la formation. Vous savez que la fermeture de la mine a fait qu'on a créé l'Ecole des mines à Gardanne. L'objectif du pacte, du Préfet, c'est que Gardanne- Meyreuil deviennent aussi un pôle d'excellence pour la formation. Quand on parle de bois, il y a un projet de création d'un BTS gestion forestière au sein du lycée de Valabre. On a plein de projets comme ça, après on articule qui fait quoi, comment on finance, etc... Donc il y a énormément de projets, énormément de matière qui circule dans ces commissions.

Ensuite, on a la commission « cadre de vie » qui travaille davantage sur le projet d'aménagement et de développement durable du territoire. Ce projet d'aménagement, effectivement c'est un engagement de l'ancienne Ministre de l'Ecologie Madame Pompili, vis-à-vis des associations et donc les membres de la commission « cadre de vie » ont validé avec nous un cahier des charges et l'agence d'urbanisme du Pays d'Aix travaille sur une étude à ce sujet qui sera présentée prochainement.



Donc dans cadre de nos commissions thématiques opérationnelles, on a des études en cours, et puis des projets qu'on auditionne, et certains avancent bien.

On a quatre études en cours : la première qui est terminée et sur laquelle les acteurs se basent pour travailler, c'était d'abord une identification du foncier économique disponible, qui était conduit par l'agence urbanisme Pays d'Aix. C'est vrai que le foncier économique c'est une denrée rare dans la région et en particulier entre Aix et Marseille.

Donc évidemment, là il y a potentiellement les 80 ha de la centrale qui appartiennent à GazelEnergie, donc les acteurs ne peuvent pas décider seuls de ce qui pourra s'y implanter mais, et de la même manière on s'est rendu compte que la visibilité sur la disponibilité du foncier n'était pas si claire que ça : il y a des agences de développement, le Conseil Régional, Pays d'Aix Développement, etc, mais tout le monde ne partageait pas la même information. Donc on a fait faire cette étude, et maintenant on voit à peu près où potentiellement les projets peuvent s'installer avec des caractéristiques. Il y a des zones agricoles mais qui peuvent sous certaines conditions peut-être accueillir certain projet parce qu'ils ont une dimension sur le bois etc. Il y a des zones qui sont déjà Seveso, etc... Donc, on a aujourd'hui un panorama assez clair.

Ensuite est en cours une étude d'opportunité qui concerne le fret ferroviaire, et celle-là était déjà dans le texte du Pacte de territoire. On en a parlé, donc l'État, la Région et la métropole ont cofinancé une étude conduite par SNCF Réseau qui va permettre d'évaluer la possibilité de réhabiliter ce qu'on appelle le terminal embranché sur les sites de la centrale de Provence et d'Alteo, ce qui nous permettrait, si on arrivait à remettre en route ce terminal embranché sur le ferré, ça nous permettrait de développer le fret ferroviaire.

Donc, en résumé, ça veut dire qu'historiquement, vous devez le savoir si vous habitez ici depuis longtemps, le charbon par exemple, arrivait en train à la Centrale et puis depuis quelques années, c'est les camions. Donc l'idée c'est qu'on revienne du fret ferroviaire c'est-à-dire que l'on fasse les transports en train aussi bien chez Alteo que sur la centrale. Donc cette étude, d'ici un mois SNCF Réseau va nous en faire un rendu. Évidemment, ça sera sans doute possible, mais sûrement un coût après, on cherchera des financements, mais on a bon espoir qu'on puisse développer le fret ferroviaire et du coup on va réduire les nuisances sur cette zone.

Ça, c'était la deuxième étude.

La troisième étude, c'est l'étude d'opportunité de développement d'un Pôle Forêt-bois sur le territoire Gardanne/Meyreuil, qui est conduite par Fibois sud, c'est l'interprofession du bois dans toute la région PACA. L'idée, c'est d'agrèger différents projets autour du bois, par exemple construction modulaire..., plein de projets autour du bois qui puissent s'implanter ici sur ce territoire.

En plus de la biomasse, il y a plusieurs de projets autour du bois, la scierie..., et puis vous avez le lycée de Valabre qui propose des formations là-dessus, vous avez déjà des atouts sur le bois sur ce territoire.

Ensuite on a cette étude d'aménagement et développement durable conduite par l'Agence d'Urbanisme du pays d'Aix (l'AUPA) qui est un engagement de la Ministre vis-à-vis des associations. Aujourd'hui, la commission « cadre de vie », c'est vraiment le Comité de pilotage de l'étude, donc elle a participé à l'élaboration du cahier des charges, pour un premier retour fin octobre. Cette étude vise à renforcer la vision stratégique à moyen terme sur l'aménagement durable du territoire et analyser notamment la biodiversité et les continuités écologiques, la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager, l'agriculture durable et l'alimentation de proximité, c'est-à-dire que la reconversion du site c'est pas seulement des projets industriels, c'est tout un projet pour le territoire.

Donc on a des projets industriels identifiés, donc on en a sur le site de la Centrale, il y en a deux qui sont menés, disons en partenariat - après c'est à eux de définir la taille du partenariat, c'est pas à l'Etat de le faire - pour nous il y en a deux qui sont, disons en partenariat avec GazelEnergie parce qu'ils se situent sur son terrain :

- Hynovera, qui vous sera présenté donc par HY2GEN qui est pour nous la production d'hydrogène vert et de carburants de synthèse renouvelables, projet à 400 millions d'euros d'investissement avec un objectif de 50 emplois directs, donc ça correspond à un des objectifs du Pacte, de ce qu'on avait dit mobilité durable : pensez que la loi va rendre obligatoire pour l'aviation et le maritime d'avoir des carburants « propres », donc il va bien falloir que quelqu'un en fabrique et leur en fournisse. Alors pourquoi pas Hynovera ? Nous, on n'a pas d'avis mais il y a bien ce projet.

- Ensuite il y a ce projet de scierie, qui va être complémentaire à l'activité de bois énergie de la centrale de Provence, à la centrale biomasse, qui va être en lien avec la centrale biomasse qui devrait s'installer sur le site de la centrale chez GazelEnergie.

- Il y a un autre projet sur le site de la centrale qui est porté par l'Association des Travailleurs de la Centrale, un projet de pyrogazéification qui vise à produire du méthane et plus tard de l'hydrogène et donc l'ATCG (Association



- des Travailliers de la Centrale de Gardanne travaille avec un partenaire qui s'appelle EQTEC. Ce projet a vocation à s'installer sur un terrain de 3 hectares qui serait mis à disposition par GazelEnergie.
- Ensuite on a auditionné énormément de projets industriels, je vous en cite quelques-uns : à Gardanne par exemple on a auditionné et aidé à mettre en route un projet qui s'appelle
- Ligne'O, qui est une plate-forme industrielle ouverte dédiée à la construction bois, et donc ils sont en cours d'installation au Puits Morandat à Gardanne
 - Ensuite, il y a un autre projet qui pourrait être intéressant, qui a un peu de mal à décoller, qui s'appelle H2 Gardanne, qui est porté par une filiale d'EDF qui s'appelle Hynamics. C'est un projet de production d'hydrogène vert sur le site de la décharge de la Malespine pour les usages de mobilité lourde et utilitaire. En gros, ça veut dire que sur le site de la décharge de la Malespine où cette société vise, avec un électrolyseur et puis des panneaux solaires, à produire de l'hydrogène qui serait utilisé à ce qu'on appelle la mobilité lourde, c'est par exemple les bennes à ordures, les bus, les cars etc. Donc, on a du mal à faire décoller ce projet parce que qui peut commander des bennes à ordures, des cars, des bus, etc ? C'est pas l'État, c'est la collectivité qui a la compétence pour ça, c'est-à-dire essentiellement la métropole Aix-Marseille Provence et puis le Conseil régional. Et aujourd'hui, il semble qu'ils n'ont pas encore fait le choix de l'hydrogène, contrairement à d'autres collectivités en France. Du coup, ce projet existe mais a du mal à décoller. C'est dommage parce qu'il est porté par une grande entreprise qui a les reins solides. A suivre, donc.
 - Ensuite Alteo, que vous connaissez tous, a des projets qui vont dans le sens de la décarbonation de son procédé, différents projets qu'on essaie d'accompagner, qui nous ont été présentés. Certains on va pouvoir les accompagner, je sais pas si vous savez mais Alteo est en train de complètement modifier son procédé, ce qui fait qu'on a fermé Mange-Garri où les fameuses boues rouges étaient entreposées. Maintenant ils importent de l'hydrate d'alumine, ils ne le fabriquent plus ici, donc il n'y a plus du tout les mêmes rejets. Donc on les accompagne dans cette décarbonation.
 - À Rousset : ici on a un projet très intéressant qui est porté par Triade, qui est une filiale de Veolia qui s'appelle Recyclast Sud qui vise à créer ici la première unité industrielle pour trier ce qu'ils appellent les petits appareils en mélange : il s'agit de trier tout ça, de dépolluer les plastiques, de séparer les polymères valorisables, puisque aujourd'hui tout ça se fait à Angers, tous les déchets de notre région partent à Angers et reviennent triés parce qu'ici on n'a pas l'équipement. Donc si on arrivait à avoir cet équipement, ben voyez un peu le CO2 économisé, le temps gagné et la propreté entre guillemets « récupérée ». Donc, si on arrivait à faire implanter ce projet en plus c'est bien, parce que eux ils sont déjà à Rousset, et ils ont du terrain donc on n'a pas besoin de leur rechercher un foncier. C'est un projet qui peut émerger dans pas longtemps, parce qu'ils ont un foncier.
 - Ensuite, à Meyreuil, on a une société qui est aujourd'hui dans la pépinière de Meyreuil, qui s'appelle Medisur, qui fait de la production d'autotests, par exemple les tests de grossesse. Avec le Covid ils ont explosé évidemment et les tests anti-Covid et puis du coup ils ont énormément développé leurs activités sur tout ce qui est dispositifs médicaux. Ils sont à la recherche d'un terrain ils veulent absolument rester sur Meyreuil donc c'est que c'est compliqué mais on les accompagne et ils arriveront peut-être à trouver un point d'atterrissage.
 - CFI Tech bureau d'étude à Meyreuil qui voudrait développer des activités aujourd'hui autour des économies d'énergie grâce à l'intelligence artificielle, aussi en recherche de terrain.
- D'autres sont à la recherche aussi de sites d'implantation sur le bassin minier ou sur la centrale :
- Nawa technologies : Société de micro-électronique qui est aujourd'hui implantée à Rousset, qui va créer une nouvelle usine essentiellement pour les composants des batteries de voitures électriques, , donc ce serait un gros projet.
 - Ensuite, on a eu comme présentation très intéressante aussi, mais qui n'a pas non plus recueilli trop d'enthousiasme, c'est une unité de méthanisation des matières organiques, proposée par Cap-Vert Energies : produire du gaz par la méthanisation des matières organiques.
- Aujourd'hui, on manque de gaz, donc ça serait peut-être bien qu'on en produise en France.
- Et ensuite, c'est un sujet qui était abordé dans le Pacte de territoire, la plate-forme de valorisation des déchets du BTP, nous avons entendu le projet proposée par Colas. On a beaucoup de mal à leur trouver un terrain d'atterrissage... parce que pas grand monde qui veut ça sur sa commune, mais sauf que les déchets du BTP ça n'a pas d'odeur, ça fait pas de bruit et puis ça va être obligatoire dans la loi que chacun gère ses déchets du BTP plutôt que d'avoir des décharges sauvages à ciel ouvert.

Donc, on espère que on va trouver un terrain d'atterrissage à ce type de projet.

Pour aider ces projets à émerger, on a des possibilités de financement et des ressources. On a plusieurs fonds qui sont possibles d'activer pour le financement et l'aboutissement de ces projets.

Donc, d'abord on a ce qu'on appelle le Fonds charbon, c'est-à-dire que dans la Loi au moment où le Gouvernement



a décidé qu'on fermerait les centrales à charbon, dans la Loi de finances de l'année qui a suivi ont été votés 40 millions d'euros, donc 10 millions pour chaque centrale. Donc à nous de gérer au mieux ce fonds en cofinçant des projets. C'est-à-dire qu'à chaque fois que le Préfet et le délégué interministériel au niveau national de la transition énergétique des territoires - au niveau national, il fait le lien entre les différents ministères sur ce sujet, qui évidemment fait appel à différentes compétences -, après avoir recueilli les avis, et que le dossier de demande de subvention est conforme, on peut actionner ce Fonds charbon. Il ne fonctionne que s'il est en co-financement. C'est pas parce qu'un projet va convenir à l'État qu'on va le financer. Il faut que les autres, le Conseil régional, la Métropole etc. y trouvent un intérêt... Les communes... Il faut qu'on ait un consensus sur le projet pour qu'on ait le droit d'actionner ce Fonds charbon.

Donc, aujourd'hui sur les 10 millions en gros on a signé les conventions à hauteur de 2 millions d'euros, donc ça paraît pas beaucoup, mais parce qu'on est au début, c'est à dire que si vous voulez les projets, avant qu'ils trouvent un terrain, qu'ils trouvent des co-financements et le reste, c'est long. Petit à petit, on y arrive. Là on a déjà, disons, engagé 2 millions, ça ne veut pas dire qu'on a donné cet argent aux entreprises, en tout cas sur le papier, dans les conventions, on sait qu'on va dépenser cet argent-là.

Ensuite, il y a un fonds très important, européen, qui s'appelle le Fonds de transition juste, géré par le Conseil régional pour la partie financement des projets, et par l'État pour la partie formation. Donc là il y a des budgets assez conséquents, mais il y a des conditions très strictes puisque c'est un fonds européen. Donc, la Région est en train de négocier avec la Commission européenne, ce qu'on appelle le Plan de transition juste, c'est-à-dire argumenter au mieux en citant, non pas forcément les projets mais les domaines d'activités etc. dans lesquelles on essaierait d'avoir des projets.

Et puis ensuite il y aura des appels à projets et chacun pourra voir s'il est financé par ce fonds de transition juste. Ensuite, au niveau national on a le Plan de relance, on a un dispositif qui s'appelle territoires d'industries, et d'autres, donc on peut inciter les projets en fonction de leur qualité à candidater à tel ou tel dispositif. On a les AAP, appels à projets nationaux de l'Ademe, de la Caisse des Dépôts, la Région et la Métropole qui peuvent financer des choses et puis on a des financements privés, bancaires et la contribution des signataires, ça peut être le Port, la Chambre de commerce qui peut avoir des contributions en nature ou en cash à des projets.

On essaie d'avancer sur ces projets, on a des prochains rendez-vous assez proches, des commissions avant la fin octobre.

Voilà donc, ça fait un an et demi que le Pacte a commencé et on travaille sur ce mode opératoire et on espère que pas mal de projets déboucheront pour créer des emplois et aller surtout dans le sens de la transition énergétique du territoire. Voilà. Si vous avez des questions ?

Annie Augier : C'est parfait, merci (*applaudissements pour Hélène Philip*). Merci en tout cas pour ce propos effectivement. On a prévu que vous puissiez passer quelques minutes encore avec nous et que vous puissiez prendre quelques questions. J'ai déjà vu une main se lever, je vais vous demander de passer le micro à la dame qui est au 6e rang, Madame si vous pouvez relever la main s'il vous plaît, pour que le micro vienne à vous ? Même principe, je vous propose de vous présenter et d'énoncer votre question.

Aline Frosini : Oui, bonsoir Messieurs dames, je me présente, Aline Frosini, co-présidente du CIQ comité d'intérêt du quartier Gardanne Est, pardon, nous avons changé d'intitulé. Vous avez parlé Madame Philip de trois commissions : Commission industrie, Commission emploi-formation, Commission cadre de vie. Vous avez parlé de fonds, de budgets donnés, combien de fonds pour le cadre de vie des riverains qui vivent autour de toutes ces industries à Gardanne ?

Hélène Philip : Alors, les fonds, ils sont pas pour les commissions, ils sont pour les projets. C'est à dire qu'effectivement, par exemple il y a un projet, enfin après ce sont aux maires... enfin c'est pas forcément à nous de dire si les projets se feront ou pas, nous on essaie de mettre tout le monde autour de la table, et de faire émerger les projets. Donc, à la fin octobre, on va vous présenter l'étude d'aménagement et peut-être que là vous pourrez nous proposer, effectivement un certain nombre de projets. Par exemple, il y a un projet qui n'a pas pu être financé par l'Ademe en amont parce qu'ils n'ont pas été retenus par l'appel d'offre, qui est un projet de piste cyclable pour relier les trois communes, Bouc-Bel-Air, Gardanne, Meyreuil etc. c'est typiquement, un projet qui concerne le cadre de vie, donc ça si on va au bout et si les maires se mettent d'accord sur les tracés, et si le Conseil départemental qui a la compétence pour les pistes cyclables avec la Métropole etc., se mettent d'accord, alors sans doute l'État, le Fonds charbon et d'autres dispositifs spécifiques pistes cyclables, par exemple, cofinancera. Mais, si



vous voulez, aujourd'hui, on est dans un monde où l'Etat, tout seul, ne décide rien : l'Etat coordonne, l'Etat met autour de la table les compétences, mais encore faut-il que les acteurs soient d'accord sur les projets. Si les populations sont d'accord sur un projet et qu'elles sachent influencer leurs élus pour que ce projet se concrétise... Alors on porte le projet à la demande de financement, à ce moment-là, l'Etat répondra, mais, si vous voulez, c'est pas aussi binaire que ça, parce qu'il faut un porteur, en l'occurrence, la piste cyclable c'est la Semag, la société d'économie mixte de Gardanne, qui porte le projet, donc si on va au bout... Dans le Pacte on va travailler sur différents projets.

Annie Augier : Allez, on va faire plus court. OK, je vois plusieurs mains se lever. Monsieur qui est ici avec le blouson gris ? Même principe vous vous présenter, Monsieur s'il vous plaît.

Jean-Claude Lazarewicz : Bonjour, Jean-Claude Lazarewicz, j'habite Gardanne, je suis le dernier directeur de la mine, qui a eu pour mission d'arrêter l'exploitation, alors je connais un peu le territoire. C'est un témoignage que je vais apporter parce qu'à la fin de ma carrière, j'ai eu à intervenir dans tout le Sud et le Centre de la France. J'ai eu l'occasion de déconstruire et de gérer les travaux de déconstruction de deux centrales thermiques. Ce que je peux dire aujourd'hui, avec le recul et ce que je connais toujours, ces territoires, et j'ai toujours des contacts sur ces territoires, ce que je constate c'est que là où il y a pas eu de projet industriel, sur ces territoires, c'est le désert. Ce sont des villes et des villages qui vieillissent, la population qui baisse, et quand je viens voir le territoire ici, et je connais bien, quand on connaît le potentiel sur un site comme à Meyreuil-Gardanne avec réseau routier, réseau ferré, réseau gaz, réseau électrique... ce serait un gâchis de ne pas continuer à faire de l'industriel sur ce site-là.

Annie Augier : Merci de votre témoignage Monsieur. Il y avait derrière vous une demande de prise de parole ? Voilà. Madame, puis vous Madame.

Mélanie Chaix : Bonsoir, je vous remercie. Je m'appelle Mélanie Chaix, je suis habitante de Gardanne et je suis membre du comité d'intérêt de quartier de Gardanne Ouest, c'est-à-dire de Valabre jusqu'au quartier du Payannet. Bah, c'est juste un simple petit point à la suite de ce sur quoi vous a interpellé ma voisine. Nous, nous avons été porteurs de projet, mais nous sommes de simples citoyens avec de simples moyens. Aucun moyen financier nous a été donné pour mener à bien un réel projet qui puisse se mettre en concurrence avec tout ce que vous proposez, qui parle en millions d'euros.

Hélène Philip : Ce que je voulais dire, d'ailleurs Monsieur le Sous-Préfet vous l'a dit en commission cadre de vie, vous pourrez tout à fait présenter vos projets. et ensuite demander et obtenir un financement . Déjà vous venez les présentez, parce que les autres, ils n'ont pas de moyens non plus. C'est à dire ils présentent leurs projets, si leur projet est crédible, ils cherchent un banquier, ils cherchent une subvention, D'abord il faut... (*protestations dans la salle*).

Vous aviez écrit quelque chose, il faudra venir l'expliquer, cela vous a été proposé . D'ailleurs je crois que vous avez une session...

Annie Augier : Oui, les projets dits alternatifs ou complémentaires pourront être présentés le 20 octobre, absolument.

Hélène Philip : le 20 octobre, donc déjà, vous pourriez le présenter le 20 octobre.

Annie Augier : Madame avec la robe verte ?

Martine Pierasi¹ : Oui, bonjour Martine Pierasi, donc j'habite à Bivert. Madame, vous avez dit tout à l'heure quatre cents millions d'euros d'investissements pour 50 emplois, si on revient sur le projet Hynovera, comment l'État peut-il juger que 50 emplois, c'est suffisant par rapport à quatre cents millions d'euros d'investissements ?

Hélène Philip : Moi je ne dis pas si c'est suffisant, je vous dis simplement les données qu'on nous a données en amont du projet, peut-être que ce soir ils vont nous dire autre chose ? Je ne vous dis rien, je n'en sais rien, je vous dis ce qu'on a comme données sur ce projet à ce stade mais peut-être ce soir on en saura plus.

¹Nous nous excusons auprès des personnes dont le nom aurait été mal orthographié. Vous pouvez nous contacter afin que nous effectuions des corrections.



Annie Augier : Sûrement. On est là pour ça, on est là en tous les cas pour vous apporter plus d'éléments. Je crois qu'il y avait Madame ici, puis Monsieur, puis derrière Monsieur avec le polo noir, donc on commence par Madame.

Danièle Guieu : Bonsoir à tout le monde, moi c'est Mme Guieu Danièle, je suis résidente sur Meyreuil depuis quatre ans environ, donc j'ai vu que Meyreuil c'était « terre d'espoir », donc j'étais très contente de venir dans une commune où il y avait de l'espoir.

Et peu de temps, après la centrale de biomasse s'est mise à fonctionner avec des nuisances assez importantes donc l'espoir est déjà un peu parti, mais bon, là n'est pas le problème aujourd'hui.

Donc, ce que j'ai pu aussi voir globalement sur la commune de Meyreuil, c'est que tous les projets que ce soit l'éco-quartier, que ce soient dans les zones artisanales, il n'y a pas de photovoltaïque sur les toits, donc la production énergétique, la consommation énergétique pour la commune, elle n'est pas flagrante du tout, hormis donc le projet innovant présenté par Hynovera qui va donc apporter des solutions dans un certain domaine de l'énergie. Donc on arrive avec Hynovera, projet innovant, terre d'espoir, d'accord. Et là je vois que Hynovera va faire de l'électrolyse pour produire de l'hydrogène. Et pour cette électrolyse, il faudra de l'eau, de l'énergie et donc, on sait très bien que cette année il y a eu énormément de sécheresse, et que la réserve en eau, elle est quand même remise en question. Il y a donc vraiment des problèmes à se poser, par rapport aux priorités, donc c'est aussi une question qu'il faudra se poser lors des futures commissions, concertations. Et ensuite on parle donc, d'énergie propre parce que c'est quand même la grande thématique, l'énergie verte, tout est en vert, et en fait le process utilise des ENR, du photovoltaïque, on sait très bien que le photovoltaïque dans sa globalité ce n'est pas si vert que ça. Donc, on nous fait croire que c'est vert mais c'est pas vert du tout. C'est vert teinté de sombre parce que derrière y a la misère. J'en reviens ensuite à la biomasse : il faudra quand même qu'on soit très, très précis, parce que dans votre fascicule en début, on ne parle que de biomasse et ensuite dans les ressources on parle de biomasse forestière, ce qui est différent. La biomasse, au niveau du Code de l'énergie, c'est les déchets de l'agriculture, de la sylviculture, du bâtiment, des déchets ménagers, ce qui pourrait dire éventuellement qu'il y aurait un incinérateur. Je ne pense pas, mais enfin, il faudra que ce soit bien précis et en ce qui concerne la biomasse forestière y'a vraiment des questions à se poser parce que l'arbre vit de ressources du sol, c'est lui qui apporte la ressource au sol et pas de retour de sol, pas de sol, car pas de vie.

Annie Augier : Vous êtes arrivée à vos trois minutes, Madame. Je voudrais juste rappeler un principe de cette réunion. Le principe est que Madame Philip représente les services de l'État, ça ne vous aura pas échappé, et que le projet Hynovera est porté par un porteur de projet privé qui va vous présenter le projet dans quelques minutes. Donc Madame, toutes vos questions sont légitimes et très intéressantes, elles vont être traitées par le porteur de projet dans quelques minutes.

Puisque nous avons Madame Philip encore sur scène, je vous propose que les questions que vous posez maintenant lui soient adressées et pourra évidemment, revenir sur un certain nombre de questions sur le porteur de projet, qui n'a pas encore présenté le projet, là je doute pas que vous ayez avec beaucoup d'intérêt découvert ce projet sur le site Internet, mais on n'a pas encore présenté le projet ! Donc Messieurs, qui avez demandé la parole, est-ce que j'ai des questions que vous avez à adresser à Madame Philip ?

Monsieur (pas décliné son identité) : C'est une question sur les fonds, les énormes fonds qui vont être débloqués à cette occasion. Tout le monde sait très bien que cet ensemble d'industries, à commencer par Hynovera, va apporter des pollutions de toute nature, poussière, bruits, odeurs. Avec la scierie, notamment, on va voir une torchère comme à Berre. Y a-t-il des fonds prévus aussi pour compenser les pauvres propriétaires qui vont voir leurs biens dépréciés ? Merci !

Annie Augier : Alors, voilà la première question, on va prendre la question de Monsieur, et puis je proposerai à Madame Philip de donner quelques éléments de réponse si vous en disposez.

Laurent Day² : Oui, bonsoir, Laurent Day à Gardanne, je voulais vous demander si ce qui est projeté à l'écran sera disponible quelque part, et si oui, où ?

Annie Augier : Alors, ce qui est projeté à l'écran sera mis en ligne sur le site Internet de la concertation, c'est le principe de la très grande transparence des informations que nous partageons avec vous ce soir, donc oui effectivement, à la fois le verbatim et la projection seront en ligne.

²Nous nous excusons auprès des personnes dont le nom aurait été mal orthographié. Vous pouvez nous contacter afin que nous effectuions des corrections.



Y a-t-il une autre question ? Allez, on va la prendre et puis Madame Philip je vous poserai d'avoir des éléments. Je vous ai vu Monsieur. Monsieur avec la chemise bleue ?

Monsieur Jourdan : Oui, bonsoir, Monsieur Jourdan de Meyreuil. Juste une remarque et ensuite une question si vous le permettez, très rapidement. Je remercie le monsieur de son intervention de tout à l'heure : Tchernobyl effectivement n'avait pas de projet industriel, c'est fort dommage. De dire que avec un projet industriel, on arrive à refaire vivre tout le monde autour, il faut quand même se poser les bonnes questions. Maintenant pour Madame Philip, mais c'est à votre fonction je souhaite poser la question : faut-il que nous envisagions dès demain de vendre rapidement nos biens autour de la centrale ? Je dis bien autour, c'est à dire dans le périmètre de 5 km ? Depuis 20 ans on a quand même des nuisances avec le charbon et là aujourd'hui 500 millions part et on voit que la centrale a redémarré y'a pas si longtemps, ils s'amuse à faire des petits essais, on a encore des nuisances non négligeables en termes de poussières, en termes de bruit. Donc est-ce que l'État, une question a fusé un petit peu comme ça, s'est penché sur ce problème de la dévalorisation de nos biens tout simplement, on ne parle pas de nos états de santé ? Les Gardannais ont Alteo ce qui n'est pas forcément un cadeau aussi.

Annie Augier : Merci Monsieur. Madame Philip, quelques éléments peut-être sur les deux dernières questions ?

Hélène Philip : Oui, la dame qui me parlait de Meyreuil, effectivement Monsieur Gava est plus apte que moi à parler de Meyreuil. Bon, il y a aussi le fait que cette centrale à charbon, elle existe, elle existait depuis des dizaines, pour ne pas dire des centaines d'années. Aujourd'hui, quand même, le fait de fermer le charbon, le fait qu'elle ne fonctionne plus, je pense que les pollutions, la qualité de l'air, ça n'a plus rien à voir ! Je pense que vous vous ne vous en rendez pas compte, mais enfin depuis que ça ne tourne plus au charbon, les études d'Air PACA ça n'a plus rien à voir. Il faut aussi se réjouir du fait que vous n'avez plus la pollution du charbon. La pollution la plus importante aujourd'hui, mais ça sera explicité dans d'autres réunions, la pollution la plus importante c'est le transport routier, c'est bien pour ça qu'on va travailler sur le fret ferroviaire. La centrale charbon ça fait maintenant deux ans qu'elle ne tourne plus. Et la biomasse, peut-être il y a du bruit mais enfin, c'est pas du tout les mêmes émanations. Donc tout le monde parle de transition énergétique, tout le monde parle de dépollution, mais on ne brûle plus de charbon à Gardanne, donc on respire mieux. Il faut peut-être quand même voir, mais ça, c'est un fait. Ensuite, vous parlez d'indemniser, etc. Mais enfin, la plupart par des gens qui ont construit leur maison, qui sont venus y habiter, la centrale, elle était déjà là. (*protestations dans la salle*) Donc, en tout cas c'est pas l'objet, l'idée c'est que cette centrale elle existait, elle est là, on la ferme, c'est déjà quelque chose, un progrès dans la qualité de l'air, qui est incontestable, sans doute. Après, on va essayer de réduire au maximum et puis y'a une réglementation. (*protestations dans le public*)

Annie Augier : Allez, je vous propose qu'on poursuive.

Hélène Philip : Après il y a une réglementation, l'ensemble des projets devront répondre, Hynovera comme les autres, devront répondre à une réglementation stricte, et donc ne pourra émerger que ce qui sera autorisé.

Annie Augier : Allez, Monsieur Quévremont, peut-être ?

Monsieur Quévremont : Oui, pour être complet et complètement clair, donc Madame Philip, vous répondez négativement à la question « est-ce qu'il y a un fonds d'indemnisation pour les riverains » ? Est-ce que c'est bien cette réponse-là ?

Hélène Philip : À ce stade, je ne crois pas, mais effectivement, non...

Annie Augier : Alors, on prend la question de Monsieur...

Hélène Philip : Sachant qu'on arrête une activité, après il y en aura d'autres. Aujourd'hui on sait même pas, si vous voulez... on est dans une phase de concertation. Moi je ne peux pas vous dire si Hynovera verra le jour ou pas. Après on verra en fonction des projets qui vraiment émergeront, vous verrez à ce moment-là, s'il y a lieu de demander quoi que ce soit, mais aujourd'hui, c'est...

Annie Augier : Attendez, d'abord tout est enregistré, donc si on n'a pas le micro on n'a pas la parole dans cette salle. Je vous le donne dans une seconde Madame. Monsieur ? Vous avez demandé la parole.



Monsieur (inaudible) : Je m'appelle (inaudible), j'habite Gardanne, j'avais deux questions de sens et de fonctionnement. Je suis pas encore dans le débat, j'ai pas d'opinion. Le projet Hynovera, c'est un des projets industriels, qui concourent, mais pour le moment, la décision finale n'est pas prise ?

Hélène Philip : Mais, si vous voulez c'est pas...

Monsieur (inaudible) : Mais quand je pose la question comme ça, je suis un peu direct, hein ?

Hélène Philip : Non, c'est pas l'État qui décide si c'est un projet va se faire ou pas.

Monsieur (inaudible) : Mais qui décide alors ? Ma question, c'est qui va décider au bout ?

Hélène Philip : Mais, ils vont vous expliquer. Il y a des investisseurs, ils vont avoir leur budget ou pas, et ensuite est-ce qu'ils répondront ou pas à la réglementation ? Est-ce qu'ils seront autorisés ou pas ? Donc, c'est ça, aujourd'hui, moi j'en sais rien, ils ont pas déposé leur dossier ICPE.

Monsieur (inaudible) : Est-ce que c'est le préfet qui décide ?

Hélène Philip : Le préfet, il décide pas comme ça, il y a une réglementation, on est dans un Etat de droit. Je vous ai présenté les projets qu'on a auditionnés, je ne vous ai pas dit que ces projets ont été choisis, la preuve ils poursuivent un processus, vous avez d'abord une concertation.

Après, ben si il est décidé par les maires qui signent les permis de construire par..., voilà, s'ils arrivent à faire leur tour de table financier, qu'ils ont leur financement etc. Si ça va au stade où ils vont déposer des dossiers d'autorisation, ensuite les services de l'État compétents, d'ailleurs mes collègues de la DREAL, etc. instruiront les demandes, verront s'ils répondent à la réglementation et s'ils peuvent être autorisés, ils le seront et s'ils peuvent pas l'être, ils le seront pas.

Et ensuite il y aura un débat public, enfin il y aura d'autres procédures... Aujourd'hui on est vraiment très, très en amont, donc c'est pour ça qu'il faut pas considérer que c'est un projet choisi.

C'est un projet auditionné, c'est le premier qui arrive dans une phase de concertation publique, donc nous on nous a invités à présenter le dispositif du Pacte dans lequel effectivement on avait en collaboration avec la Région, la Métropole, etc., inscrit la mobilité décarbonée.

Il se trouve que dans la loi, l'aviation, le maritime vont être obligés d'avoir des biocarburants, donc quelqu'un qui veut en produire sur le territoire, pourquoi pas ? Mais nous, on n'a pas d'avis.

Annie Augier : Bon, on a une phase de questions maintenant qui est assez restreinte...

Monsieur (inaudible) : Juste un étonnement, j'essaie de comprendre, au travers de ce qui vient d'être dit, l'intérêt d'un projet scierie dans un endroit où il n'y a pas de bois ?

Hélène Philip : Ah ça... Peut-être que les gens de GazelEnergie pourront vous répondre ? La complémentarité avec la biomasse par exemple ? Vous aurez une réunion sur le bois.

Annie Augier : Là on est vraiment dans la concertation Hynovera, et il y aura une réunion sur la thématique du bois. Il y a une question derrière, Monsieur qui êtes en noir ?

Christophe Giasba³ : Bonjour Christophe Giasba, je voudrais savoir si le rapport de vos commissions serait rendu public ou pas ?

Hélène Philip : Il y a des comptes-rendus qui sont faits, qui sont adressés aux membres de la commission. Vous avez des comptes-rendus, après si vous êtes membre de l'association sans doute vous pouvez l'avoir. Il n'y a pas de secret, c'est des réunions techniques. Ah ce stade, public vraiment, non parce que c'est hyper technique... c'est pas forcément... après pourquoi pas ?

Annie Augier : Donc la réponse est non ?

Hélène Philip : A ce stade, c'est pas publié sur Internet, mais bon on pourrait le faire ...

³ Nous nous excusons auprès des personnes dont le nom aurait été mal orthographié. Vous pouvez nous contacter afin que nous effectuions des corrections.



Annie Augier : Je reviens vers vous dans une seconde, Monsieur, on va privilégier ceux d'entre vous qui ne se sont pas encore exprimés. Monsieur ?

Yves Noack : Yves Noack, directeur de l'OHM bassins miniers de Provence. Je reviens justement sur ces commissions que vous avez présentées au début. Sur quels critères les membres de ces commissions ont été choisis ?

Hélène Philip : Bah écoutez, on a essayé de, par rapport, enfin les signataires du Pacte ont chacun proposé des compositions. C'était pas la gouvernance du Pacte telle qu'elle était prévue dans le Pacte lui-même, ce qui a été extrêmement compliqué avec une logique très administrative et le sous-préfet que vous avez peut-être déjà rencontré, quand il est arrivé a voulu donner une dimension très opérationnelle, avec des acteurs qui pourraient avoir des avis techniques, scientifiques, etc. donc on a, on s'est appuyés sur les acteurs locaux, l'Université... Voilà. Si vous êtes candidat et avez envie de participer, pourquoi pas ?

Annie Augier : Merci ! Alors, Madame, au quatrième rang ? Vous vouliez vous exprimer tout à l'heure, on revient vers vous puisqu'il semblerait qu'il y ait moins de mains qui se lèvent, alors allez-y.

Madame (ne s'est pas présentée) : Une réflexion, Madame Philip. On parle de concertation, vous parlez au nom de la Préfecture, donc des représentants de l'État, vous nous présentez des projets et je comprends tout à fait le principe du montage de projets, j'en ai fait beaucoup dans ma vie professionnelle, donc il est évident que la Préfecture ne peut pas décider de projets, par contre elle pourrait décider de cadres de vie qui pourraient être intégrés aux cahiers des charges qui sont donnés aux entrepreneurs et aux porteurs de projets, ça c'est dans vos prérogatives, or aujourd'hui dans le Pacte, quand vous nous parlez de cadre de vie, vous nous parlez d'une zone, d'une piste cyclable. Alors que entre...

Hélène Philip : C'est un exemple..

Madame (ne s'est pas présentée) : Oui, mais c'est un très mauvais exemple, excusez-moi ! Parce que lorsque vous nous parlez de méthanisation, lorsque vous nous parlez de pyrométhanisation, etc., et que vous nous dites « ah bah oui, effectivement dans le cadre de vie, on a pour projet une piste cyclable qui a beaucoup de mal à voir le jour », excusez-moi mais c'est pas au niveau. Je vous dis simplement et sans rire parce que c'est grave, vous avez là des centaines de milliers de personnes qui habitent sur ce site, autour de ce site. Autour de ce site, des gens qui sont capables de comprendre des comptes-rendus de réunions, et s'ils étaient publiés...

Hélène Philip : Ce sont les associations qui siègent...

Madame (ne s'est pas présentée) : ... or ils ne sont pas publiés, je vais vous dire que j'ai beaucoup cherché, j'ai pas trouvé.

Hélène Philip : Les associations peuvent diffuser ce qu'elles veulent... Les associations qui siègent...

Madame (ne s'est pas présentée) : les associations diffusent, oui, mais les associations, tout le monde ne fait pas partie des associations, Madame.

Hélène Philip : Ils ont des sites, etc

Madame (ne s'est pas présentée) : Madame, vous avez, vous, le droit et le devoir d'informer vos administrés. C'est votre... Excusez-moi simplement vous dire que lorsqu'il s'agit de cadre de vie, même si effectivement nous sommes au centre d'une ancienne zone minière qui a valorisé cette région, qui a apporté du monde, aujourd'hui on est dans une évolution, comme vous le dites, on parle beaucoup de transition énergétique, essayons de rendre cette transition énergétique humaine...

Hélène Philip : Oui

Madame (ne s'est pas présentée) : ...Essayons d'y apporter autre chose que des chiffres, essayons d'y apporter autre chose que simplement des montages de projets les uns à côté des autres, sans fil conducteur, le fil conducteur c'est votre travail, Madame, c'est le travail de la Préfecture.

Hélène Philip : En fait, c'est le travail de la Commission cadre de vie, puisqu'on a cette étude qui va être présentée à la commission avant la fin de l'année, peut-être même fin octobre et à partir de là on élaborera avec les acteurs qui siègent à cette commission, c'est-à-dire il y a pratiquement une cinquantaine de membres, il y a tous les CIQ,



les associations environnementales à la fois nationales et locales, il y a évidemment les collectivités locales, les maires, le Conseil régional, la Métropole, Air PACA, enfin l'ensemble des associations qui travaillent sur ce sujet ainsi que les acteurs institutionnels. Et donc à partir de ce diagnostic partagé qui est en train d'être fait par l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix, en fonction d'un cahier des charges qui a été validé par cette commission, donc une cinquantaine d'associations et autres, à ce moment-là, on pourra réfléchir ensemble sur un projet d'aménagement durable. Effectivement, il y a un certain nombre de projets de transition énergétique qui vont émerger, ou pas, donc l'idée c'est quand même qu'il y a en ait qui émergent car il y a quand même un certain nombre de gens qui ont perdu leur emploi et il y a une activité à reconstruire, ça c'est évident, et ensuite il y a un projet d'aménagement qui va se faire avec et autour du site.

Annie Augier : Très bien, merci Madame Philip. Je pense que si dans la dernière partie de cette réunion quelques questions vous revenaient, évidemment, on vous ferait passer ce micro pour compléter. On poursuit notre réunion avec l'objet même de cette concertation, la slide suivante s'il vous plaît ? L'objet même de cette concertation, elle est de vous présenter et de pouvoir répondre à l'ensemble des questions bien légitimes ou des avis que vous pourriez émettre sur le projet Hynovera, c'est le projet que vont nous présenter les deux personnes qui représentent HY2GEN ce soir, le président d'HY2GEN Cyril Dufau-Sansot et Denis Grisoni. Vous allez nous parler Messieurs de, finalement, de quoi parle-t-on quand on parle d'Hynovera ? Parce que visiblement vous avez quelques questions qui ont émergé avant même que le projet soit présenté, et on a hâte de découvrir de quoi il s'agit ! La parole est à vous !

Cyril Dufau-Sansot : Merci Annie. Mesdames, Messieurs déjà bienvenue, j'ai pas encore eu l'occasion de m'exprimer, donc je suis Cyril Dufau-Sansot, le président et co-fondateur du groupe HY2GEN, également président de la filiale française HY2GEN France qui porte ce projet Hynovera. Qui est Hy2gen ? C'est une société que j'ai co-fondée avec des partenaires impliqués dans l'énergie à tous niveaux, que ce soit technique, financier, opérationnel, en Allemagne – le siège du groupe est en Allemagne - et opère de façon globale donc en Allemagne parce que on a un terrain d'activités qui est le monde via plusieurs filiales qui ont déjà été créées donc une en Allemagne, une en Norvège, au Canada, au Québec exactement et ici en France pour développer des projets de... développer, financer, construire, et ensuite opérer des sites de production industrielle d'hydrogène vert à destination de la production de carburants renouvelables.

Et pourquoi ? Parce qu'on a identifié des secteurs pour lesquels des engagements avaient été pris par les acteurs et, on va en parler dans des réunions spécifiques aux politiques publiques, des acteurs ont pris des engagements de décarbonation de leurs activités, et le secteur du transport lourd, on a parlé du routier, mais principalement le maritime et l'aérien, ont besoin de carburants alternatifs pour réduire leur empreinte environnementale. On est des experts du domaine de l'énergie, j'ai moi-même dirigé un fabricant d'électrolyseurs pour faire de l'hydrogène, Denis a été impliqué également, a été directeur industriel, et donc notre ambition, en tant que experts de ces énergies-là, c'est vraiment d'agir dans la réduction des gaz à effet de serre et de l'empreinte environnementale globale comme l'a exprimé Monsieur Gava au début, post-COP 21.

Donc le projet Hynovera, qui est porté par HY2GEN France, filiale du groupe HY2GEN – HY2GEN France est à Aix-en-Provence, avec des bureaux et des équipes à Marseille. Moi-même je suis d'Aix-en-Provence, Denis est de Marseille, on a fait nos études à Marseille.

Moi ça fait 30 ans que je suis ici dans les Bouches-du-Rhône, et donc ce projet-là, Hynovera, a effectivement l'ambition d'installer une production d'hydrogène vert par électrolyse de l'eau associée à un procédé qui est développé par une filière française, qui est basé sur une technologie développée par, donc l'IFP l'institut français du pétrole et des énergies nouvelles, qui développe des procédés et qui est basé sur une technologie qui s'appelle BioTfuel®, qui a été implantée à Dunkerque. Et donc on combine ces technologies, l'une étant spécifiquement sur la gazéification de biomasse forestière, donc de plaquette forestière additionnée à de l'hydrogène vert, dans un procédé chimique qui va produire des carburants de synthèse.

Donc ce projet-là s'implanterait sur une partie du site de la centrale de Gardanne, on va en parler dans une diapositive plus tard. On va revenir un petit peu en avant en arrière, s'il vous plaît ?

Donc quel type de carburant ? Du kérosène vert, du diesel vert et du méthanol vert. Du kérosène vert pour le secteur aérien, c'est du kérosène, donc c'est la même molécule mais qui est produite de façon on va dire renouvelable, je vais rentrer un peu plus dans le détail, et du méthanol et du diesel, là pour le secteur maritime. Donc le diesel qui se substitue au diesel classique, et le méthanol qui est un des carburants propres privilégiés par le secteur maritime et notamment CMA CGM - hein, dans la région, on connaît tous CMA CGM - qui vient d'acheter des bateaux qui vont être propulsés au méthanol. Donc, c'est vraiment engager la décarbonation de ces secteurs très émissifs et qui n'ont pas d'alternative en fait. Tant qu'il y a pas de technologies... par exemple de... Airbus l'a annoncé, ils sont en développement d'un avion hydrogène, bon bah c'est pas avant 2035/2040 ou après... La



solution, tout de suite, pour réduire les émissions tout de suite, c'est la substituer par des carburants propres, et c'est l'ambition du projet.

Juste, pourquoi est-ce qu'on dit carburants propres ? Parce qu'on a fait des analyses suivant des référentiels étatiques et notamment européens, qui définissent des données d'impact environnemental et qui nous permettent d'affirmer que notre projet, pour produire ces carburants propres, émet 93 % de moins de gaz à effet de serre, qu'un procédé classique de raffinage pour produire des carburants fossiles. Et ça donc c'est à la partie production, et après, ensuite à l'usage, ce sont des carburants qui sont renouvelables, donc à l'usage ils n'émettent, aucune émission de gaz à effet de serre. Donc c'est gagnant à la fois à la production et à l'usage pour décarboner ces secteurs.

On va passer à la slide suivante s'il vous plaît ? Donc le projet, via un partenariat qui a été signé l'an dernier avec GazelEnergie, postérieur au fait que le projet était retenu dans le cadre de la Commission Industrie du Pacte de territoire, fait que donc ce partenariat sur la partie à la fois implantation sur le site mais également développement du pôle du projet, synergies potentielles avec l'ensemble des projets qui seraient retenus dans le cadre du site, s'implanterait sur une surface d'environ 6 ha, donc 6 ha sur les 80 ha du site, et s'implanterait sur une zone principalement, vous voyez sur l'image, sur l'ancien stock charbon. Donc, qui permet de développer un projet industriel dans une démarche de Zéro Artificialisation Nette.

C'est toute notre démarche, c'est que on s'implante sur des sites qui sont déjà industrialisés, sur des sites qui généralement sont déjà classés Seveso, donc il y a une culture de la gestion des risques, qui n'ont pas d'impact environnemental sur un site qui est déjà industrialisé et qui bénéficie également de l'ensemble des infrastructures nécessaires pour développer ce genre de projet.

C'est un projet, on l'a dit, qui a été retenu dans le cadre du Pacte de territoire, qui s'appuie sur l'écosystème régional, à la fois sur les usages et sur son implantation, et qui bénéficie aussi du soutien régional, national. Donc soutien de la Région et de la Métropole et de la CCI, via des lettres de soutien mais également un soutien financier, puisque le Fonds charbon et la Région co-financent avec nous les études préliminaires d'ingénierie. L'Ademe, également finance une partie, via un appel à projets sur le développement des carburants durables, finance une partie des études préliminaire de faisabilité du projet, de façon à nous permettre d'étudier tous les aspects du projet, techniques, environnementaux, et qui vont alimenter aussi les réunions publiques plus spécifiques et plus détaillées pour vous en présenter les résultats et aussi pour nous permettre de prendre des arbitrages technico-financiers sur le développement de ce genre de projet.

Bon, les débouchés, on en a parlé, on va pouvoir avancer sur un projet qui va forcément avoir des impacts et on aura une réunion spécifique, je crois que c'est le 11 octobre sur le sujet, mais je vais laisser Denis développer ces aspects-là.

Denis Grisoni : Bonjour à tous, merci d'être venus. Donc en termes, comme nous l'avons vu, l'objet du projet Hynovera est de produire des carburants décarbonés. Et ce processus, ce procédé nécessite de l'eau et du bois. Donc le projet Hynovera aurait besoin, en termes d'eau de 1 700 mètres cubes d'eau par jour et en termes de bois, 500 tonnes par jour. L'implantation des unités de production en termes d'impact paysager serait moindre, pourquoi, parce que les dimensions qui seraient estimées à ce jour, sont beaucoup moins que les installations et les unités de production qui existent déjà sur le site.

En termes d'environnement humain, alors on pourrait décomposer le bruit, je dirais en deux phases : première phase, la phase de construction et deuxième phase, la phase d'exploitation. Les bruits qui seraient en phase d'exploitation seraient moindres que les bruits qui seraient en phase de construction, et HY2GEN veillerait lors de la construction, à prendre des mesures compensatoires pour limiter les nuisances dues au bruit.

En termes d'impact lumineux, le projet se situerait sur un site qui est déjà fortement impacté par les lumières, aussi bien par le site existant que par l'environnement urbain, et il n'y aurait pas de nuisances lumineuses supplémentaires. Si on considère les odeurs, les procédés de production, aussi bien d'hydrogène que de gazéification, ne produisent pas d'odeur spécifique. Il n'y aurait pas de gêne à ce niveau-là. Quant à la gestion des déchets, deux types de déchets : soit des déchets qui seront revalorisés et réintroduits dans le procédé, soit des déchets qui seraient pris en compte par les filières spécifiques et qui seraient re-traités. Sur l'impact et les retombées économiques, je vais de nouveau laisser la parole à Monsieur Dufau-Sansot.

Cyril Dufau-Sansot : Oui, alors, comme on l'a dit c'est un projet qui s'insère dans un écosystème économique local et qui s'inscrit dans les objectifs du Pacte de territoire, qui sont de dynamiser le tissu économique post-fermeture des tranches charbon. C'est un projet qui va créer, on l'a dit, 50 emplois directs, mais également 150 emplois indirects. Donc on parle d'une génération d'emploi qui est non négligeable et on aura l'occasion de débattre de l'investissement par rapport au niveau des emplois créés. C'est aussi un projet qui générerait des besoins de formation puisqu'on parle de filières spécifiques, notamment tout ce qui est lié à l'hydrogène, qui nécessite des



compétences particulières, et donc on est déjà en discussion avec les acteurs de l'emploi, pour déterminer les filières de formation à créer pour les futurs besoins de ce type de projet - et pas uniquement le nôtre -, mais il y a des besoins hydrogène de formation et de compétences dans l'hydrogène qui vont venir et qui vont se créer additionnellement à ce genre de projet.

Donc, il va y avoir des retombées en termes d'emplois, il va y avoir des retombées fiscales également, puisque c'est un projet qui va générer du chiffre d'affaires, donc c'est aussi au bénéfice de la collectivité locale via des taxes professionnelles, des taxes foncières, des taxes sur le revenu... Et enfin en termes d'impacts environnementaux, bon ben je vous ai exprimé les impacts par rapport à une production équivalente fossile, mais aussi on va travailler, grâce aux projets qui sont soutenus par le Pacte de territoire, notamment sur les aspects ferroviaires, sur la limitation au maximum des impacts environnementaux qui peuvent être générés notamment en utilisant le ferroviaire.

Enfin, on a des études, qui sont en cours, j'en ai parlé, on a lancé des études préliminaires d'ingénierie avec le soutien des collectivités, donc je vais laisser Denis reprendre la parole sur ces sujets.

Denis Grisoni : Alors le projet Hynovera, compte-tenu des substances qu'il y aurait sur site, de par leur qualité et leur quantité, s'inscrirait dans le cadre d'un site classé Seveso seuil bas. C'est un cadre strict et réglementaire qui permet le recensement des substances dangereuses, de formaliser clairement une politique de prévention des accidents majeurs, et bien sûr d'avoir une étude de danger, avant d'obtenir l'autorisation d'exploiter. Donc, dans ce cadre strict, cela permettrait d'appréhender de manière formelle et exhaustive les risques naturels, tels que les inondations et les séismes, les risques technologiques tels que les incendies, la toxicité, voire les explosions. La maîtrise des risques constante, de manière suivie pendant la phase d'exploitation et pendant la phase de construction, et bien sûr, une mesure liée à l'unité de production Hynovera plus particulièrement sur les matières telles que l'hydrogène, la biomasse ou le kérosène. Je peux conclure sur la présentation du projet ?

Cyril Dufau-Sansot : Oui, juste je mets en lumière la dernière phrase, c'est un projet de par sa classification, qui va faire l'objet d'une surveillance constante, de l'opérateur, mais également des pouvoirs publics. Ce sont des sujets qu'on prend en compte le départ de la conception de ce genre de projet pour avoir une maîtrise globale, et je vous rappelle que des sites Seveso, il y en a énormément dans la région, surtout autour de l'étang de Berre, et qui font l'attention, qui focalisent l'attention, bien plus que des projets qui le sont pas. En général, c'est pas sur les sites Seveso qu'on a le plus de problèmes et le plus d'accidents. Juste pour finir, avant d'ouvrir la phase de questions, on a lancé nos études ingénierie. Dans les réunions thématiques, on va avoir l'occasion de rentrer dans les détails. Ce qui est important pour nous, c'est que tout le monde ait bien à disposition ce dossier de concertation, parce que ce dossier de concertation regroupe l'ensemble de l'information sourcée et qui correspond exactement à la nature du projet, et ce qui va nous permettre de vraiment débattre de façon, je dirais sereine et éclairée, sur le projet. Je vous remercie.

Annie Augier : Sous la vigilance des garants d'ailleurs, puisque ce document a été évidemment soumis à la Commission Nationale du Débat Public avant de vous être présenté pendant cette phase de concertation. Lors des deux phases de questions-réponses, il y a déjà eu quelques questions qui vous étaient adressées. J'imagine que vous les avez notées avec attention et notamment, dans l'enjeu évidemment des différentes ressources que l'on évoquait, dans l'enjeu du financement, de qui finalement est le financeur de ce projet ? On a évoqué les 460 millions d'euros d'investissement. Est-ce que peut-être on peut commencer à traiter ces deux questions ?

Cyril Dufau-Sansot : Oui, bien sûr. Dans ce cas-là on va, je propose de mettre à l'écran la planche numéro 4 que nous avons préparée. Donc nous avons préparé des illustrations en fonction des différentes thématiques que vous pourriez aborder pour mettre à votre disposition le maximum d'informations possibles. Et donc un projet qui représente un investissement de 460 millions d'euros sur deux phases, donc on a une première phase qui représente un investissement global d'environ 340 millions d'euros, qui va produire le kérosène et du diesel, puis nous substituerons dans une deuxième phase le diesel par une unité de production de méthanol qui représentera l'investissement complémentaire. Pourquoi ? Parce que le secteur maritime a besoin de faire des investissements pour passer du diesel au méthanol, donc c'est le temps que ce secteur maritime s'équipe. Donc, c'est un projet pour lequel nous allons apporter le maximum de financement privé. HY2GEN restera majoritaire et propriétaire du projet en injectant ses fonds propres dans ce projet-là, et ira chercher un financement complémentaire auprès d'investisseurs industriels et financiers qui sont déjà manifestés. On a nous-mêmes, j'aurai l'occasion de l'expliquer, des actionnaires financiers puissants qui permettent d'envisager ce genre de financement. Après, on s'appuie également sur une part de subventions qui représente un peu plus du tiers du projet. Sur la partie études, je vous ai présenté dans des planches précédentes les aides qui représentent environ 50 % des investissements



dans les études préliminaires et ensuite, avec les dispositifs que vous voyez affichés à l'écran, que ce soit avec du financement régional voire national et européen avec des programmes qui sont identifiés ou des programmes qui sont en cours d'élaboration par les pouvoirs publics pour, dans le cadre de France 2030, financer ce genre de projets liés à la décarbonation, et enfin le reste sera financé par de la dette bancaire. C'est un investissement, ce sont des projets industriels avec des équipements qui sont très coûteux, donc c'est capitalistique, 460 millions d'euros... J'ai une question tout à l'heure sur « versus 50 emplois », donc c'est pas 50 emplois c'est vraiment au global tout aggloméré 200 emplois. C'est un projet qui est rentable quand il va rentrer en phase de production, donc c'est pas uniquement un rapport d'investissement et c'est principalement un investissement privé, mais c'est également les retombées fiscales qu'il faut prendre en compte derrière, puisque c'est un projet qui structurellement sera rentable.

Annie Augier : On avait une question de Madame, liée aux ressources, notamment ce que représentent la consommation de bois, la consommation d'eau. Est-ce que là on peut avoir quelques éléments qui répondraient à la question qui était, qui vous a été indirectement adressée tout à l'heure ?

Cyril Dufau-Sansot : Oui, alors en termes de ressources, il y a 3 intrants principaux. Je propose qu'on aille sur la planche numéro 2.12 s'il vous plaît, donc c'est également de l'information qu'on a préparée pour vous. On a trois intrants principaux, qui sont l'eau, la biomasse et l'électricité. Donc l'électricité renouvelable où là on conclut des accords avec des énergéticiens pour nous fournir l'électricité qui sera acheminée par le réseau sur le site. Electricité qui sera identifiée renouvelable de par la structure de ses contrats avec une identification, je dirais « d'actifs renouvelables » : alors y'a pas que l'éolien le soleil, électricité par exemple ou éventuellement de la biomasse, je coupe tout de suite, si jamais la question sort, c'est pas la centrale biomasse à Gardanne qui va fournir l'électricité au projet Hynovera, parce qu'elle a un contrat, donc elle injecte dans le réseau.

Nous, on va avoir des contrats avec des producteurs directs, mais qui ne sont pas la centrale biomasse. On a de la biomasse, alors la biomasse, je précise c'est pas la biomasse au sens large, avec des déchets organiques, c'est de la plaquette forestière. C'est la plaquette forestière aussi pour une raison, c'est que le Pacte de territoire, comme l'a rappelé Monsieur Gava au début, interdit l'emploi de déchets. On ne va même pas sur ce qu'on appelle du bois de classe A, qui est du déchet de scierie par exemple puisque que la ressource n'existe pas dans les Bouches-du-Rhône, et en PACA y en a pas.

Donc, on va sur de la plaquette forestière, qui est du bois-énergie, c'est-à-dire ce sont des arbres, qui sont des forêts, qui sont gérés durablement pour l'usage dans l'énergie. Et donc on va avoir un approvisionnement qui va être local, sur un cercle à définir donc en fonction, à la fois de la ressource et de la disponibilité par rapport à notre besoin, et là on a tous en tête des incendies potentiels. On est dans le Sud de la France, il y a des incendies, donc si les parcelles sur lesquelles on veut s'approvisionner brûlent, il faut quand même qu'on ait une solution de repli qui peut nous permettre d'aller un peu plus loin chercher ponctuellement la ressource, donc on va rester au maximum dans un quart Sud-est. Sachant que PACA a déjà la ressource. On dit les Bouches-du-Rhône, c'est pas forcément le département qui a le plus de bois mais PACA a un gisement de 1,8 million de tonnes par an dont 1 million de tonnes disponibles pour ce genre de projet. Ce genre de projet va consommer 150 000 tonnes par an sur une ressource de 1 million disponible. Et on va uniquement aller chercher de la plaquette forestière issue de parcelles gérées durablement parce qu'on a une obligation de certification de nos produits. Donc, on a une certification renouvelable qui s'appelle, bon, on rentrera dans les détails lors des ateliers

Annie Augier : Oui, lors de l'atelier biomasse.

Cyril Dufau-Sansot : Oui, mais voilà donc c'est vraiment de la ressource qui est disponible en région PACA et qui est durablement gérée.

Et enfin on a l'eau, donc l'eau on va pas prendre de l'eau potable. On va aller chercher déjà un maximum de recyclage de l'eau dans notre procédé, et ensuite on va aller chercher de l'eau dans le réseau, dans le réseau qui peut être le canal de Provence. On est aussi capables de faire des investissements pour aller chercher de l'eau saline si on devait le faire, donc à court, moyen ou long terme. Mais dans tous les cas, dans un premier temps on s'appuie sur de l'eau industrielle et de l'eau non potable.

Annie Augier : Alors... oui, une précision sur l'eau ?

Denis Grisoni : Je voudrais ajouter quelques éléments sur l'eau. On utiliserait 60 % de l'eau et 40 % serait remis donc de l'eau déminéralisée serait remis en provenance du canal dans le réseau. Et le deuxième, si on peut relativiser les 560 000 m³ d'eau dont aurait besoin le projet Hynovera, la centrale hydraulique de Saint-Chamas



c'est 1 200 millions de m³/an et actuellement le site de Gazel utilise moins de 3 millions de mètres cubes d'eau par an, pour donner une échelle de quantité d'eau industrielle.

Annie Augier : Monsieur merci. Même principe, on l'avait énoncé au début de notre réunion, voilà le troisième temps qui vous est offert pour poser les questions, cette fois idéalement sur le projet Hynovera qui vient de vous être présenté, et évidemment le maître d'ouvrage est à votre disposition, et écoute, pour vous prendre vos questions. Monsieur avec la chemise rose ? Je vous ai vu.

Monsieur (n'a pas décliné son identité) : Bonsoir. J'ai bien conscience que la présentation est bornée par le temps, donc du coup est-ce qu'il y aura d'autres moments ? J'ai noté quelques questions, qui, un peu originales. Vous avez dit le mot chimie, mais vous avez pas développé sur ce que ça sera, les impacts sur l'environnement de la chimie, mais peut-être que ça viendra plus tard ?

Annie Augier : Voilà alors on prend..., je vous propose que vous nous posiez toutes les questions que vous avez en tête.

Monsieur : Vous avez dit « y'a pas d'impact environnemental » : ça se démontre, c'est osé mais ça se démontre, pas d'impact environnemental, et ensuite vous avez dit, ça m'a un petit peu choqué « de toute façon c'est une région où il y a déjà des installations classées Seveso, donc Seveso pour Seveso, ils perdent pas au change, alors on peut rajouter notre Seveso. Ouais, c'est moi qui poursuis mais c'était un peu comme ça. Je suis peut-être un petit peu caustique mais dites-moi si dans les échanges suivants, des autres jours vous rentrerez un petit peu plus dans le détail. Ma question n'est pas pour vous mettre en difficulté, c'est est-ce que plus tard j'apporterai plus concrètement ?

Annie Augier : Merci Monsieur.

Cyril Dufau-Sansot : Je réponds et je vais essayer de rester succinct pour qu'on puisse prendre le maximum de questions. Oui il y a dans les réunions publiques qui vont venir, chacune a une thématique, ces sujets du projets, ses impacts, ses risques, ce sera abordé le 11 octobre. Donc on aura l'occasion de rentrer beaucoup plus dans les détails sur la chimie. Alors j'ai dit chimie de façon générale, c'est ce qu'on appelle un procédé catalytique. Donc juste, si on peut juste montrer une planche qui est la 10.1 ? En fait on s'appuie sur un procédé catalytique qui a été développé, j'en ai parlé, par des sociétés françaises, IFP Energies Nouvelles et sa filiale Axens, donc c'est une technologie française, ce sont des briques technologiques qui sont très connues dans le domaine de l'industrie du pétrole et du gaz, puisque avant ça servait à synthétiser des molécules, et en fait ça a été dérivé là, pour produire ces biocarburants mais c'est des technologies qui sont maîtrisées depuis des dizaines d'années, que ce soit la gazéification biomasse d'un côté...

Avant on gazéifiait du charbon, donc ils ont adapté le procédé pour utiliser de la biomasse, mais ce sont des procédés qui sont très connus. La synthétisation, ça s'appelle Fischer-Tropsch, c'est un procédé catalytique : en fait, vous avez un catalyseur, qui est un métal et qui va permettre une réaction chimique entre 2 molécules, donc voilà on a le schéma qui est pas très, très clair, mais bon, en fait en sortie de gazéification, vous avez un gaz de synthèse qui est du monoxyde de carbone et de l'hydrogène, c'est ce qui est issu du bois, quand on gazéifie du bois c'est ce qui reste, auquel on rajoute, nous, de l'hydrogène, de manière à avoir les bons ratios, les bons rapports de mélange dans ce procédé Fischer Tropsch, de façon à agglomérer les molécules de carbone, les molécules d'oxygène et d'hydrogène, pour faire des carburants de synthèse. Après, effectivement, dans cette réunion publique, je pense que c'est pas le sujet aujourd'hui, mais on rentrera dans les impacts, et on dit qu'on n'a pas d'impact, parce que effectivement on va pas utiliser de carburants fossiles donc de toute façon on n'émettra pas de CO₂ qui vient s'ajouter au CO₂ qui est dans l'air. Après on a un cycle de vie puisqu'on utilise de la biomasse, c'est-à-dire que les arbres ont capté du CO₂ à un moment, on va le remettre dans l'atmosphère puis il va être recapté par des arbres, puisqu'on est sur des forêts gérées durablement, donc c'est un cycle neutre au global. Mais on rentrera dans le détail.

Annie Augier : Alors, une question ? Monsieur avec le masque, puis la personne, Madame qui est derrière avec les lunettes de soleil ?

Monsieur Agresti : Oui, à l'entrée on m'a remis une magnifique plaquette polychrome dans lequel il y a forcément, vu l'épaisseur, beaucoup d'informations, mais il y a une chose qui me frappe, je l'ai parcourue comme ça rapidement, ce sont les photos qui illustrent votre plaquette. Nous avons l'impression d'être retournés 70 ans en



arrière lorsque le site ne comptait que deux fermes de petits paysans qui survivaient tant bien que mal de leur activité. Donc, est-ce que c'est simplement une volonté délibérée de présenter quelque chose de très artistique ? Ou tout simplement comme je le retrouve à la page 43 de cette plaquette, on parle de la faune, de la flore, de l'environnement naturel, mais nulle part je trouve que on se penche peu sur le problème des humains sauf à nous comparer à des gens qui font partie de la faune... On sait pas combien d'habitants se trouvent autour de ce site, c'est une question : est-ce que la centrale, c'est ce qu'on pourrait penser à la vision de ces différentes photos, y'a pas grand monde autour de la centrale ? Est-ce que vous pouvez me dire quel est le nombre d'habitants qui habite autour de la centrale dans une rayon de deux cents mètres ? de cinq cents mètres ? Et d'un kilomètre ? Merci.

Annie Augier : Merci Monsieur.

Cyril Dufau-Sansot : Oui, ça fait tout l'objet des études préliminaires qui sont lancées, et ce sont nos obligations également vis-à-vis du classement Seveso, c'est d'éviter, réduire et de prendre en compte l'intégralité de l'environnement qui est autour du projet. Donc effectivement ce sont peut-être des vues artistiques, mais ce qui est important c'est le message qui est dedans, et c'est pas l'image, c'est pas l'illustration comme on l'a répété dans la présentation, on a un cercle avec une densité urbaine qui est autour, c'est quelque chose qu'on prend en compte évidemment. Et toutes les mesures de réduction des risques prennent en compte l'environnement du projet.

Annie Augier : La dame qui a les lunettes, voilà, qui lève la main ?
Je vous ai vu Mesdames. Je vais prioriser les personnes qui n'ont pas encore pris la parole.

Madame Langlet : Madame Langlet, de Gardanne. J'aurai plusieurs questions. La première, c'est de savoir quand vous donnez les données chiffrées, quand vous allez faire l'étude d'impact, est-ce qu'elle est calculée sur les chiffres que vous donnez en 2027 ou est-ce que c'est sur les chiffres que vous donnez en 2030 ? Parce que la production n'est pas la même ?

Autre question, j'en ai plusieurs, le procédé que vous allez utiliser, Fischer Tropsch, c'est très dur à dire, désolée. J'ai vu pas mal de choses là-dessus. Donc, y en a bien sûr qui contestent sa rentabilité. Y'a quand même un truc un peu étonnant, c'est que quand on est industriel, on cherche le bénéfice, on cherche à limiter les coûts, et là en matière première vous allez mettre du bois, du bois que vous payez, pour le faire brûler, et moi je me pose la question, dans quelques années, est-ce qu'on va on va pas nous dire que cette rentabilité est un petit peu basse et donc on va malheureusement devoir va faire brûler autre chose ? Et donc est-ce que dans le Pacte territorial je vois pas de... y'a un délai ? On vous dit que c'est ad vitam aeternam d'utiliser de la biomasse forestière ou un jour ça peut changer ? Est-ce que l'engagement il est pris sur... vie humaine, on va dire ? Sur 100 ans ?

Annie Augier : Ça, c'est votre deuxième question ?

Madame Langlet : Oui, ça va aller.

Cyril Dufau Sansot : Alors, je réponds d'abord sur les données d'entrée de l'étude d'impact. C'est celles sur le projet global, c'est pas uniquement sur la première phase, puisqu'on va pas faire deux autorisations environnementales, une pour 2027, une pour 2030. Donc c'est vraiment sur la globalité du projet, pour nous c'est un seul projet, en fait, parce que là j'en viens à la rentabilité du projet. Vous avez vu sur la planche du financement du projet, c'est quand même, on a une part de financement privé qui est prépondérante. Les financeurs privés se contentent pas d'une visibilité à trois ou cinq ans, donc...

Annie Augier : On va vous redonner le micro si vous voulez, sans quoi on perdra le sens de votre propos, qui ne sera pas enregistré par définition.

Madame Langlet : Oui, je suis d'accord, mais vous avez pas donné le nom des industriels qui allaient être vos porteurs... d'argent on va dire, parce que si c'est les fournisseurs de moteurs, effectivement ils ont intérêt à vous aider parce qu'on va pas modifier sur les avions et sur les bateaux les moteurs puisque vous allez fabriquer du biocarburant. Donc moi si j'étais industriel et que je fabriquais ce genre de moteurs, je vous finance !

Cyril Dufau-Sansot : Est-ce qu'on peut afficher la planche 1 .2 s'il vous plaît ? Je vais vous montrer qui sont les financeurs qui sont derrière HY2GEN, comme ça vous allez mieux comprendre la typologie d'acteurs. On a, pour financer ce genre de projet, réalisé une augmentation de capital début 2022 de 200 millions d'euros, qui est la plus grosse à ce jour dans le domaine de l'hydrogène, de financement de fonds privés, d'argent privé, avec des



investisseurs stratégiques. Donc on a Technip, qui est actionnaire pour l'ingénierie et la réalisation des usines, mais également des investisseurs financiers, principalement français, d'ailleurs, Technip est français, Hy24 est français également, qui est un fonds dédié au développement des projets hydrogène, donc c'est pas des fournisseurs technologiques, c'est vraiment pour financer ce genre de projet. Mirova, c'est la filiale du groupe financier de la banque Natixis.

Donc, c'est pas lié à de la technologie, c'est vraiment... et CDPQ, c'est la caisse des dépôts du Québec, donc c'est un fonds de pension québécois, c'est l'argent des travailleurs du Québec. Ils sont tous, ces investisseurs financiers, sous des obligations, notamment on parle pour les Européens, mais pour les autres c'est pareil, de responsabilité sociétale.

C'est-à-dire qu'ils ne vont pas financer des projets qui n'ont pas un sens lié à la transition écologique.

Principalement, c'est eux et des fonds comme ça qui vont financer le projet. On a des industriels qui sont intéressés, GazelEnergie par exemple, ou d'autres, mais c'est pas des fournisseurs de technologies qui vont nous pousser derrière à aller vers ce que vous avez dit « brûler autre chose » pour assurer la rentabilité du projet.

Et je reviens au terme préliminaire qui est « on s'engage sur du long terme, parce que des investisseurs privés ont besoin d'une visibilité », donc les contrats de vente des produits sont des contrats de long terme de 10/15 ans ou plus, avec des armateurs, des compagnies aériennes par exemple, et donc hé bien on a aussi besoin de visibilité sur nos intrants. Parce que si on veut maîtriser nos prix sur 10 ou 15 ans, il faut aussi qu'on maîtrise notre matière première, que ce soit l'électricité, que ce soit la biomasse. Dans le cadre du Pacte de Territoire, effectivement il y a pas d'engagement dans la durée, mais nous on se met de fait l'obligation dans la durée de nos intrants, et la technologie, et la gazéification, est définie suivant une typologie de caractéristiques chimiques de la biomasse.

C'est-à-dire qu'on peut pas s'amuser à mettre des déchets qui ont une composition chimique très différente dans un équipement conçu pour autre chose, à moins de faire des investissements conséquents pour adapter ça. Donc on a aucun intérêt à le faire. On veut vraiment s'engager sur ça. Je finis juste sur un point c'est « on ne brûle pas du bois » : on le gazéifie. Quand on brûle on émet du CO2 et des particules. Nous on ne le brûle pas, on le gazéifie, c'est-à-dire qu'il y a pas d'émissions de CO2 et de particules, juste pour préciser.

Annie Augier : OK. On a deux demandes de prise de parole, Madame ici avec le pantalon bleu ? Pardon, mais on va privilégier Monsieur ici qui ne s'est pas encore exprimé et je préfère que l'on puisse donner la parole au plus grand nombre. Madame, on revient vers vous dans une seconde.

Pierre Hennebert : Merci. Pierre Hennebert, président de Meyreuil Environnement. Bravo pour ce beau projet, qui j'espère va réussir. J'ai une question justement sur le char, vous allez gazéifier ou pyrolyser du bois, une fraction gazeuse que vous allez valoriser, une fraction solide carbonisée si j'ai bien compris qui va rester. Que va-t-elle devenir si jamais vous en brûlez pour avoir l'énergie, ce qui ne génère pas de CO2 puisqu'on est en biomasse, est-ce que des cendres seraient valorisées puisque c'est le phosphore et le potassium pris dans les forêts qui devraient retourner dans les forêts ? Voilà, j'ai ces questions sur les déchets solides ou sous-produits solides que vous pourriez produire ? Merci.

Annie Augier : Merci Monsieur.

Denis Grisoni : Alors on ne va pas rentrer dans les détails techniques, on pourra les voir en détail lors de la réunion du projet...

Annie Augier : La réunion sur le projet industriel du 11 octobre.

Denis Grisoni : Oui, du 11 octobre. Par contre, je vous réponds sur tout ce qui est cendres et scories, oui, est valorisé. Une partie est réinjectée dans le process afin qu'il n'y ait plus de matières volatiles et enfin ce qui tombe en scories sera stocké et revalorisé, mais on rentrera dans le détail. A la réunion du 11 octobre, il y aura le fournisseur de technologie qui sera là et qui pourra répondre plus en détail, chimiquement, techniquement à vos questions.

Annie Augier : Mais on note dans tous les cas ces questions, qui seront évidemment réabordées de manière très précise dans la présentation au moment du projet pour qu'on soit le plus, les plus clairs, dans les réponses qu'on vous apporte.

Annie Augier : Alors je réitère la prise de parole de Madame avec le pantalon bleu marine, 4^e rang.

Madame (n'a pas décliné son identité) : Merci beaucoup. Deux petites remarques, donc vous avez dit que vous



utiliserez 150 000 tonnes de bois, sachant que Fibre Excellence en a besoin actuellement de 1,2 million par an, que la centrale de biomasse en a besoin de 850 000 tonnes, et vous avez l'assurance vous d'être fournis ? Moi je trouve que c'est pas sérieux dans l'état actuel des forêts, avec la fragilité de nos forêts, le fait que les forêts, ça se régénère au minimum sur 30 ans, je vois pas quel va être notre avenir. On pourra en reparler bien sûr dans notre commission. La deuxième question, je suis étonnée de voir que cette industrie se situe en milieu urbain, mais aussi loin des industriels qui ont besoin, à savoir les bateaux et les avions, parce que c'est quand même pour ce qui concerne l'hydrogène, c'est un carburant explosif et dangereux, donc il vaut mieux se rapprocher au plus près de la fourniture. Je suis très étonnée et d'autant plus que vous avez évoqué en cas de manque d'eau, vous utiliseriez l'eau saline, donc autant se rapprocher des sites.

Annie Augier : Alors, merci pour ces deux pistes de questionnements.

Cyril Dufau-Sansot : Alors, on commence par la biomasse. Les consommateurs que vous avez mentionnés ne s'alimentent pas exclusivement en PACA. Notamment GazelEnergie, dans son plan d'approvisionnement de la centrale biomasse, a une obligation d'avoir 50 % importé et ça, je ramène à l'enquête publique préalable à ce projet-là, qui avait imposé, justement, qu'une partie soit importée, parce que il y avait eu des doutes sur la disponibilité locale de la biomasse. Donc, il y a 50 % qui arrive de l'étranger, il y a 50 % qui est qui en local, et on aura occasion d'en parler dans la réunion thématique du 4 octobre.

Il y a des études qui sont disponibles sur la quantité de bois qu'on peut prélever effectivement. On peut aller sur la planche 9.3, qui démontre l'évolution en 100 ans de la surface forestière en France et vous verrez que le Sud-Est est quand même une des zones où on a le plus de bois.

Je parle pas de Gardanne et des Bouches-du-Rhône, ça c'est clair, mais de toute façon Fibre Excellence ou GazelEnergie ou d'autres ont un rayon qui est plus large que les Bouches du Rhône de toute façon.

La ressource est là et notamment la DRAAF, la direction régionale des affaires agricoles, démontre que la ressource est disponible, je disais on a un million de tonnes disponibles pour ce genre de projet, donc on n'a pas d'enjeu sur la disponibilité de la biomasse à ce jour, c'est démontré par des études.

Donc, quand vous disiez, on est sur un projet qui est loin de ses consommateurs... On est dans une démarche Zéro Artificialisation Nette, c'est à dire qu'on veut s'implanter sur un foncier qui est déjà industrialisé. Si on veut se rapprocher de zones maritimes, par exemple et dans les ports, si on veut trouver du foncier dans ces zones-là, il faut artificialiser, parce que sinon ça appartient déjà à des industriels. On peut avoir des friches, sauf que ces friches-là ne vont pas disposer des infrastructures nécessaires. Si vous me dites « allez-vous implanter à Fos », je vous dirais le problème c'est qu'à Fos, on n'aura pas l'énergie. Donc il y aura des besoins d'investissement de la part de RTE ou du gestionnaire du réseau électrique de façon à nous amener l'énergie, et là on va se heurter peut-être à RTE qui dira « non, je ne le fais pas ». Alors que là on a déjà tout ce qui est disponible sur ce site-là. C'est aussi une des raisons.

Annie Augier : Alors, y a-t-il d'autres demandes de prise de parole? Je vois beaucoup de personnes qui ont déjà... Je vous ai vu Monsieur, mais je vais revenir vers vous dès lors que on aura une question qui, qui aura été... Alors Madame ici au 6^e rang, et puis Monsieur au fond ensuite. Allez-y Madame. Est-ce que vous pouvez vous présenter ?

Michèle Sacco : Michèle Sacco de Gardanne. Je comprends pas, vous avez dit que c'était pas l'électricité de la centrale que vous utilisiez, donc je ne vois pas le problème de l'électricité ? Vous dites que ailleurs RTE devra nous fournir de l'électricité ?

Cyril Dufau-Sansot : Alors, pour l'électricité, vous avez un réseau électrique qui est capable de porter une puissance et d'amener un volume d'énergie à un endroit donné. Si vous avez déjà des consommateurs, vous pouvez prendre ce qui reste de disponible à cet endroit-là. Vous avez ce qu'on appelle un transformateur, je simplifie. Et si déjà des consommateurs prennent la majorité de ce qui est disponible, il y a peut-être pas suffisamment pour votre projet. On est sur un projet qui représente 85 à 120 MW de puissance et c'est pas disponible partout. Donc ce que je disais c'est que on ne va pas prendre l'électricité qui est produite par la centrale biomasse qui est en exploitation aujourd'hui, parce qu'elle est sous contrat avec le réseau électrique, donc elle injecte dans le réseau. Mais nous on a besoin, dans la certification de produits, d'avoir une traçabilité sur cette électricité. Donc je veux pas prendre l'électricité de RTE sans savoir d'où elle vient. J'ai besoin d'identifier où elle a été produite.

Michèle Sacco : La question que je voulais poser c'était... Je lis dans votre document, là, au niveau des bénéfices environnementaux « le renouvellement industriel permettrait de conserver des espaces naturels ailleurs ».



Cyril Dufau-Sansot : Oui, c'est la logique de Zéro Artificialisation Nette. C'est-à-dire qu'on a déjà un foncier artificialisé, donc ça évite d'aller en artificialiser un autre pour faire ce genre de projet.

Annie Augier : Alors, Monsieur qui lève la main ? Et ensuite Madame ici. Autour du trois...quatrième rang !

Bruno Priouret : Oui bonsoir à tous, je suis Bruno Priouret, je suis conseiller municipal à Gardanne. La première réflexion par rapport à la planche retombées financières que vous avez évoquées tout à l'heure, bon je vais pas revenir sur ce qui a été dit tout à l'heure compte tenu du gros investissement et du peu de retombées salariales, 50 à 150, à 200, je trouve pas ça énorme, par contre au niveau de la taxe professionnelle que les mairies vont récupérer, je pense que vous avez fait une erreur. La taxe professionnelle n'existe plus, Monsieur. Second point, j'ai une question à vous poser par rapport à l'hypothèse où le projet marcherait, quelle va être le mode de transport des carburants ? Si c'est des camions, avez-vous fait une analyse des rotations sur le site précise ?

Annie Augier : Alors merci Monsieur. Peut-être qu'on prend la question de Madame ici au quatrième rang, en blanc, là ?

Valérie Martinez : Valérie Martinez de Gardanne, bah en fait ça rejoint un peu ma question sur tout ce qui est routier, l'impact au niveau des transports des matières premières, du bois ? Tout ce qui sera amené et après voilà...

Annie Augier : A-t-on analysé tous ces fluides, tous ces flux, tous ces capacités à...

Valérie Martinez : ...et les modes de transport si la SNCF peut pas remettre en place ses rails ? Merci.

Cyril Dufau-Sansot : Alors je prends cette question sur la logistique et puis on continuera. Donc ça fait partie déjà des études préliminaires qu'on est en cours de réalisation, je veux bien qu'on affiche la planche 2.18 s'il vous plaît ? On a un scénario dimensionnant, dans notre projet, qui prévoit un transport exclusivement routier. Vous l'avez vu, Madame Philip l'a présenté, le projet de réhabilitation de la voie ferrée, et on va privilégier, dans tous les cas d'amener de la biomasse par train et on a l'avantage, juste un petit point de détail là-dessus, c'est qu'on va utiliser de la plaquette forestière, la plaquette forestière c'est des petits morceaux de bois, c'est-à-dire qu'on va pas broyer des troncs sur site donc en termes de bruit déjà c'est un avantage et ça permet de l'amener par wagon également, donc on va privilégier ça et on va aussi privilégier l'exportation - le transport des produits finis vers les consommateurs -, par train, notamment pour les amener par exemple au terminal pétrolier à Fos par exemple. Mais on fait le calcul de nos impacts sur un transport exclusivement routier qui présente le plus de nuisances potentielles.

Donc en termes de biomasse, le scénario dimensionnant, on serait sur 34 camions par jour, et en sortie on serait sur environ une vingtaine de camions par jour auxquels il faut additionner les quatre pour la revalorisation des déchets solides, donc on est sur... Ça c'est le scénario, je dirais, dans le cas où on n'a aucun transport ferroviaire, sachant qu'en termes de transport ferroviaire un camion égale un wagon.

Philippe Quévremont : C'est pour l'échéance 2027 ou 2030 ?

Cyril Dufau-Sansot : Je cite 2030 là. Et dans les deux cas, c'est 2030. Tous les chiffres que j'ai donnés c'est 2030, donc c'est le cas maximum. Ce qu'il faut mettre en perspective de la logistique déjà en place. Peut-être Denis tu veux préciser ça ?

Denis Grisoni : Oui, comme il a été dit, c'est le scénario dimensionnant, mais on travaille d'ores et déjà à trouver des solutions avec la réhabilitation de la voie de chemin de fer pour utiliser des wagons qui permettraient d'avoir beaucoup plus de wagons et une rotation éventuellement une fois à deux fois par semaine, ce qui limite fortement l'impact environnemental.

Annie Augier : D'autres précisions ou on peut prendre une autre question ? Alors, Madame, oui. Beaucoup de gens qui se sont exprimés déjà plusieurs fois. Est-ce qu'il y a... ? Alors, Monsieur ici avec le polo jaune s'il vous plaît ? Je vous donne la parole dans une minute et encore une fois je privilégie ceux d'entre vous qui ne se sont pas encore exprimés.



Jean-Claude Celliere : Jean-Claude Celliere de Fuveau. Je voudrais savoir quel devrait être le prix de vente du kérosène pour obtenir un équilibre financier, par rapport au kérosène actuel ?

Cyril Dufau-Sansot : Oui, alors le kérosène actuel, vous savez qu'on est dans une période où les prix du baril, le prix du gaz ont fortement augmenté... On le vit tous à la pompe, donc c'est clair que l'équilibre financier de ce genre de projet est beaucoup plus facilité par le fait que les carburants fossiles sont chers. Oui, l'électricité est pas donnée non plus et l'électricité est quand même un de nos coûts opérationnels les plus prépondérants, par rapport à la biomasse, c'est nettement plus important le coût de l'énergie. Par contre, sur le coût de l'énergie, nous on est capables d'avoir des contrats de long terme et on n'est pas sur le prix marché de l'énergie c'est-à-dire qu'on va pas vivre des pics 3 000 € le MWh parce qu'on va conclure des contrats qu'on appelle des contrats d'approvisionnement électrique long terme ce qui nous permet d'avoir une maîtrise du coût de l'énergie. Malgré tout le prix à l'équilibre, on est, on doit être aux alentours ou un petit peu en dessous de 1,5 euros par litre de kérosène. Actuellement le kérosène fossile doit être entre 1 et 1,2, sachant que le kérosène vert aujourd'hui se vend aux alentours de 3.

Annie Augier : Alors il y avait des questions dans... voilà Madame, puis Madame à côté de vous, puis Monsieur, on a une rangée de... Vous trépignez de prendre la parole et vous avez raison, puisque c'est fait pour ça. Là, on est là pour ça, allez-y Madame.

Aline Frosini : Alors je me re-présente, Aline Frosini, citoyenne de Gardanne et riveraine de la centrale biomasse et du projet Hynovera. Alors si j'ai bien compris, Gardanne-Meyreuil va développer à échelle industrielle en milieu urbain un prototype démonstrateur de BioTfuel de Dunkerque qui est installé, lui, hors la ville. Trouvez l'erreur.

Cyril Dufau-Sansot : C'est la localisation du foncier disponible et des infrastructures.

Aline Frosini : Oui, oui, toujours pareil. Alors justement nous sommes en 2022, sachant toutes les recommandations des scientifiques et de l'État lui-même, moi je trouve très inopportun et inadmissible d'installer ici une usine classée Seveso en milieu urbain à côté d'un stade, de gymnase, d'écoles, de crèches d'entreprise, d'habitations et encore plus à côté d'une centrale biomasse déjà classée Seveso, surdimensionnée, qui crée déjà beaucoup de nuisances aux riverains. Et je vous en parlerai des nuisances. Si cette installation est classée protection de l'environnement et de plus Seveso, c'est bien parce qu'elle peut présenter des dangers et des inconvénients, soit pour le voisinage, soit pour la santé, pour la sécurité et la salubrité publiques. Or, on veut nous faire croire que l'usine Hynovera ne créera pas de danger ou peu de danger ou peu d'inconvénients pour la santé pour la sécurité et la salubrité publiques. Nous savons les quatre principes de base du Code de l'environnement. Pour une gestion raisonnée, il y a un principe de précaution : où est-il ici ce principe de précaution si on est en milieu urbain ? Le principe de pollueur-payeur : qui paye aujourd'hui et qui paiera demain les nuisances subies par les riverains ? Les dangers potentiels du trafic routier et les pollutions potentielles de l'air, du sol, de l'eau qui sont toujours renvoyées sur l'usine d'à côté ? Qui paie les notes de santé du cocktail de pollution que nous subissons depuis plus de 150 ans à Gardanne ? Ce sont les riverains, la population et non les exploitants qui paient parce que des mesures compensatoires, non n'en n'avons pas, et je peux donner des preuves à ceux qui me le demandent.

Annie Augier : Il vous reste une minute, Madame.

Aline Frosini : Mais je vais l'utiliser. Il y a encore un principe d'action préventive, montrez-nous la prévention Gardanne-Meyreuil pour les usines, pour Hynovera ? Quant au principe de participation qui invite les citoyens à contribuer à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité française, là, on se moque bien de nous ! Car tout ce que nous dénonçons avec nos associations de défense de cadre de vie et d'environnement depuis des années à Gardanne-Meyreuil n'est pas pris en compte. La preuve est là, on veut encore construire une usine, une scierie surdimensionnée, et d'autres usines potentiellement dangereuses. En théorie sur le papier, il semblerait que tout est fait pour qu'il y ait moins de nuisances possibles, mais en pratique les riverains qui le subissent, ceux qui le subissent doivent prouver les effets délétères de ces cocktails de pollution.

Annie Augier : Madame, votre temps est écoulé.

Aline Frosini : Oui ben écoutez, je le dis, voilà...



Annie Augier : On vous redonnera la parole, alors. Il y a à côté de vous une personne qui voulait prendre la parole ? Non, plus ? Et puis Monsieur, je vous ai vu, oui, je vous ai vu.

Mélanie Chaix : Re-bonsoir, en fait j'ai essayé de lire entre les lignes parce que c'est là qu'on a quelques informations. Je vous ai entendu parler d'une étude préliminaire afin d'éviter ou réduire... Il me semble que il y a aussi parfois quand on ne peut ni éviter ni réduire, compenser. Par quels moyens ?

Cyril Dufau-Sansot : Ça ce sont les études qui vont le déterminer. Les études sont en cours.

Mélanie Chaix : Juste une autre chose que j'ai pas bien saisie effectivement. Donc vous n'allez pas vous alimenter avec l'électricité de la centrale parce que vous n'avez pas de traçabilité et j'ai compris que vous utilisiez de l'électricité verte. Donc, ça veut dire que la centrale ne va pas produire d'électricité verte ?

Cyril Dufau-Sansot : Là, c'est une simplification que vous faites.

Mélanie Chaix : C'est lire entre les lignes, effectivement.

Cyril Dufau-Sansot : Non, je ne peux pas vous laisser dire ça. Je ne suis pas GazelEnergie, donc ça c'est une question qu'il faut poser à GazelEnergie. Je dis juste que je ne peux pas m'approvisionner directement sur l'électricité de la centrale parce que on ne peut pas contracter avec eux, parce qu'ils ont déjà un contrat de vente, c'est tout.

Mélanie Chaix : Entendu.

Annie Augier : Allez, je vous demande de terminer avec votre dernière question ?

Mélanie Chaix : Est-ce que les camions et les trains fonctionneront à l'hydrogène, ceux qui vont transporter à l'aller et au retour, vos produits ?

Cyril Dufau-Sansot : Ca c'est une bonne question, c'est très intéressant. Alors il y a déjà des études sur le passage à l'hydrogène du fret par la RDT 13, donc le train à hydrogène est à l'étude. Ca après, je suis pas garant de leur timing, mais je sais que c'est à l'étude. Par contre, sur les camions on a des accords et des discussions avec des logisticiens, dont certains sont déjà engagés sur l'achat de tracteurs à hydrogène. Je prends un exemple on est aussi porteur d'un autre projet qui est dans le Var au sein d'un écosystème qui s'appelle Hynovar, et un de ses transporteurs a obtenu une subvention pour acquérir dix premiers camions à hydrogène, donc oui, on discute avec des gens qui potentiellement passeront leurs camions à l'hydrogène.

Annie Augier : On prend la question de Monsieur qui est au fond de la salle, puis on reviendra vers vous

Monsieur (n'a pas décliné son identité) : Merci. Moi je voulais savoir si vous pouviez nous présenter les références que vous avez sur ce type de process qui doivent déjà fonctionner ailleurs dans le monde et quel était votre lien avec GazelEnergie ?

Annie Augier : Je propose qu'on prenne aussi la question de Monsieur avec la chemise verte ?

Yves Noak : Oui, donc Yves Noak, OHM bassin minier de Provence, c'était une question sur l'eau. Vous avez dit que si vous aviez un problème, vous pouviez utiliser de l'eau d'origine saline. Est-ce que vous avez regardé la possibilité d'utiliser l'eau de la mine, qui part actuellement pour rien à la mer ?

Annie Augier : Alors trois sujets, on commence par lequel ?

Cyril Dufau-Sansot : Alors, sur l'eau, j'ai dit de l'eau saline, parce que si, c'est possible de le faire, j'ai pas dit que c'est quelque chose qu'on envisageait tout de suite dans le projet. Techniquement c'est faisable. Après je vais laisser Denis finir sur l'eau et je reprends les deux premiers sujets juste après.

Denis Grisoni : Hy2gen est conscient que l'eau est un enjeu majeur. Pour aller dans votre sens, nous étudions effectivement actuellement avec les industriels du territoire si nous pouvions récupérer de l'eau industrielle de leur part et l'employer directement dans le process.



Cyril Dufau-Sansot : Mais l'eau de la mine, c'est quelque chose effectivement qu'on n'avait pas envisagé au départ, donc c'est intéressant d'avoir ce genre de concertation, parce que ça a été mentionné lors d'une des concertations mobiles, donc c'est quelque chose qu'il nous intéresse de regarder avec plus d'attention pour minimiser les prélèvements d'eau sur le canal. Une très bonne remarque.

Annie Augier : Voilà. Un premier bénéfice de la concertation et de l'échange. Sur les deux premiers aspects de la question posée par Monsieur ?

Cyril Dufau-Sansot : Oui, sur les références du procédé, je veux bien qu'on affiche la diapositive 10.1, la planche 10.1, pardon. On enchaînera après sur la 10.2. On s'appuie sur un procédé qui s'appelle BioTfuel®, qui a été développé par un consortium d'entreprises dont j'avais parlé, Axens et sa maison-mère IFP.EN, Total énergie, le CEA, Avril... enfin tout un consortium d'entreprises qui ont fait un démonstrateur industriel sur le site de Total à Dunkerque et donc c'est à ce jour la seule référence dans cette configuration. Par contre, chaque technologie, donc si on voit là sur...je veux bien qu'on avance plutôt sur la planche 10.3, on verra mieux. Voilà. Chaque brique de technologie, que ce soit la gazéification d'un côté et ensuite le Fischer Tropsch de l'autre, ça j'ai pas préparé de diapositives mais j'en préparerai pour la prochaine réunion publique, y'a des références industrielles. La gazéification, c'est une entreprise qui s'appelle ThyssenKrupp qui fait ça, et qui a des dizaines de références à des échelles industrielles beaucoup plus grosses que notre besoin, avec tout un panel de biomasses, je préparerai quelque chose là-dessus. Et le Fischer Tropsch, c'est un procédé qui est très très maîtrisé, donc Axens est un fabricant de Fischer Tropsch, vous pouvez... je peux citer par exemple Shell, qui a son propre procédé, je peux citer Sasol, qui un des leaders qui est sud-africain, qui est un des leaders dans le domaine qui a aussi un procédé, qui installé des centaines de références. Donc, oui, en fait chaque brique peut procéder individuellement et est mature et a des références. L'innovation dans le projet c'est de les mettre toutes ensemble, y compris le l'électrolyse pour produire de l'hydrogène, pour produire ces carburants de synthèse.

Annie Augier : Attendez Monsieur, on va vous apporter un micro...

Cyril Dufau-Sansot : Je finis, donc j'enchaîne le lien avec GazelEnergie, on a un accord de partenariat signé avec GazelEnergie pour implanter ce projet-là avec un développement, c'est-à-dire un développement technique sur les synergies qu'on peut développer avec les autres projets et avec éventuellement les utilités que eux produisent déjà sur le site de façon à éviter de produire deux fois la même chose... Dans une économie circulaire, essayer d'optimiser les coûts et les utilisations. Et Gazel aura, comme d'autres, l'opportunité de co-investir dans le projet quand on arrivera au financement du projet.

Annie Augier : Vous vouliez compléter votre question ? Ce qu'on appelle un droit de suite ?

Monsieur (n'a pas décliné son identité) : non, mais c'était juste par exemple Total, donc qui développe ces process, enfin une partie de ces process, pourquoi ils sont pas partenaires de votre projet ?

Cyril Dufau-Sansot : Bah, ils sont partenaires dans le sens où ils sont fournisseurs de la technologie

Monsieur (n'a pas décliné son identité) : vous avez racheté le droit de la technologie ?

Cyril Dufau-Sansot : non, non, on n'achète pas le droit, c'est ce qu'on appelle une licence d'exploitation. C'est-à-dire que vous avez un quelqu'un qui développe une technologie et puis comme on va lui acheter dans le prix d'achat de la technologie il y a la licence pour pouvoir l'exploiter, mais l'intérêt du projet BioTfuel® avec les acteurs qui ont... donc on revient sur la diapositive précédente là, la .1, je crois celle d'avant ? Voilà ! Donc vous avez les acteurs en haut dans l'encadré en haut là-haut

Annie Augier : Dont TotalEnergie...

Cyril Dufau-Sansot : Dont TotalEnergie. Leur intérêt c'était de développer cette technologie. Ils ont créé une entreprise commune qui s'appelle BioNext, qui a vocation à commercialiser cette technologie, donc nous on va être le premier projet à installer cette technologie en y ajoutant de l'hydrogène.

Annie Augier : Y a-t-il d'autres questions ? Mais, regardez le micro vient à vous Monsieur ! Il est même là à dire vrai.



Luc Le Mouel : Non, parce que j'allais demander aux garants si j'avais le droit d'intervenir. Je l'ai demandé il y a longtemps Madame, et vous l'aviez dit tout à l'heure.

J'ai trouvé que votre remarque, alors c'est vrai que la population, une grande partie de la population est opposée à ce projet sur Gardanne-Meyreuil. C'est vrai que les riverains, ils sont particulièrement crispés sur cette installation. Alors quand on interviendra, effectivement ça va pas vous plaire, mais il faut que vous entendiez quand même, parce que si on peut pas s'exprimer, on n'a pas pu le faire au niveau, je l'ai dit tout à l'heure, au niveau du Pacte. Si on peut pas le faire non plus dans la concertation, hé ben on va être obligés de l'écrire simplement, et on dira à Madame Jouanno, y'a pas de concertation à Gardanne, voilà. Alors sur ce que vous avez dit sur Seveso, moi j'ai trouvé que c'était quand même un peu léger, quoi. On est, on va avoir deux usines Seveso sur le même site, sur ces 80 ha, la tranche biomasse et Hynovera. On a demandé à avoir un relevé cadastral des autres usines qui vont être mises sur ce site, notamment celles qui seront à côté d'Hynovera. Je rappelle qu'ici on est à peu près à 150 m de l'usine que vous allez construire. On est vraiment en milieu urbain. Pourquoi nous le demandons, parce que à la suite du drame de Lubrizol, on s'est rendu compte, dans la commission sénatoriale qui avait été mise en place pour faire une analyse sur ce qui s'était passé que l'effet domino c'est-à-dire avoir plusieurs entreprises autour d'un centre Seveso était la cause de la dimension que ça avait pris. Or ici, deux usines Seveso, une méga scierie, Greengas, Canthep..., peut-être d'autres, sur ce qu'en a dit Madame Philip tout à l'heure. Il est évident que s'il y a un drame, l'effet domino va jouer encore plus. Donc nous voudrions savoir si par exemple la scierie va être mise à côté d'Hynovera ou pas ? Si on interrogeait des gens de Lubrizol ou des gens qui vivent encore à Toulouse à la suite d'AZF, on verrait que les problèmes de Seveso, ce sont pas des problèmes de type banal, ça laisse des traces. La population, que nous sommes, on n'est pas cité dans votre rapport, Monsieur, on n'est jamais cité. Y'a quelqu'un qui l'a dit tout à l'heure il a raison dans la faune on dit qu'il y a 14 je crois p.53. On est peut-être cités là... Nous, on existe et on est entouré d'un conglomérat que vous ne citez pas non plus dans votre rapport. L'environnement que nous vivons, c'est : la tranche biomasse avec ses 260 camions, parce que ça a été chiffré puisqu'on est en recours contre eux, on le sait on est d'accord sur le chiffrage. C'est Durance Granulats avec aujourd'hui 352 camions, par jour ! Ils doivent s'étendre sur 4,5 ha à partir de 2023. Il va y avoir une enquête publique, ils passeront à 550 camions. Tout ça passe ici, sur ce quartier est. Il y a la décharge, 53 000 tonnes pour tout le département, qui fonctionne ici sur Malespine, on va mettre en plus de l'hydrogène sur... C'est encore deux cents camions. Je vais pas développer, il y a Alteo, 150 camions, il y a EVD, 60 camions... On est entre 800 et 1 000 camions/jour actuellement. Et avec tout ce que ça entraîne comme nuisances, au niveau du bruit... je vais pas développer, vous savez tout ça.

Annie Augier : Il vous reste une minute, Monsieur.

Luc Le Mouel : Oui, vous comprenez que nous ne sommes pas opposés à ce que vous voulez faire pour la région ou pour la nation, avec ce projet. Nous sommes opposés à son installation ici, parce que nous en avons assez. On en a ras-le-bol de tout ce que l'on vit, et on vous demande d'en tenir compte, il faudra pendant les six concertations, mais dès à présent comprenez que sur l'environnement, on peut arriver à des limites quand on habite, quand on est riverain. La biomasse actuellement... Vous allez rajouter tout ça, ce sera pire !

Annie Augier : Merci Monsieur. Y'a-t-il d'autres questions ou sommes-nous pratiquement au terme de cette réunion ? Monsieur devant, et je reviens vers vous Madame.

Jérôme Sosed⁴ : Bonjour Jérôme Sosed de Simiane. J'ai une question sur les déchets, est-ce que vous pouvez nous lister les déchets solides, valorisable et non valorisables, liquides et gazeux ? Ma deuxième question, c'est si vous cherchez de l'eau il y a peut-être la station d'épuration qui peut vous en fournir.

Annie Augier : Merci. On va prendre la question ou la remarque de la dame avec la robe verte ?

Madame Pierasi : Oui, donc, je rappelle, Madame Pierasi, habitante de Biver-Gardanne. La question c'est tout à l'heure, Monsieur parlait d'une torche comme à Berre. Qu'en est-il exactement de cette torche et à quoi ça correspond ?

⁴ Nous nous excusons auprès des personnes dont le nom aurait été mal orthographié. Vous pouvez nous contacter afin que nous effectuions des corrections.



Annie Augier : Merci.

Denis Grisoni : Alors, je vais répondre aux deux premières questions. Je renvoie toujours à la réunion du 11 octobre, mais oui il y aura une liste exhaustive des déchets liquides, gazeux et solides, oui tout à fait. La deuxième question, c'est ?

Annie Augier : Les stations d'épuration.

Denis Grisoni : Nous en prenons bonne note et nous irons voir. Je voudrais répondre à la dernière question qui a été posée par Madame, donc oui il y aura une torchère, c'est obligatoire, c'est un élément de sécurité. On ne peut pas avoir une telle installation sans avoir de torchère. Nous sommes conscients quand on regarde les torchères qu'on peut voir à Fos-sur-Mer donc nous travaillons d'un point de vue réglementaire à mettre une torchère qui n'ait pas le même impact et visuel et polluant.

Cyril Dufau-Sansot : Après, juste « polluant » : faut regarder les produits qui pourraient être brûlés en cas de problème technique sur une torchère. Sur ce projet là on va parler d'hydrogène, d'oxygène et de carburant renouvelable. Il y a pas d'émission de CO2 non neutre, ni de particules, ni de soufre et tous les polluants qu'on peut retrouver dans des produits fossiles.

Annie Augier : Nous avons une petite cinquantaine de minutes de questions derrière nous. Est-ce que quelqu'un en a une dernière ou en tous les cas pour que personne ne parte avec une frustration particulière ? Oui, non ? Alors vous avez, alors allons-y si vous avez une... je prends les deux dernières questions.

Madame (n'a pas décliné son identité) : Juste, il me semble que vous n'avez pas expliqué comment vous allez fabriquer le méthane ? Est-ce que le méthane c'est un... ça peut être très dangereux ?

Annie Augier : Alors on va prendre votre question et la question de la dame derrière vous. Et ce sera, je pense pour cette réunion-là l'une des dernières pour pas dire la dernière.

Cyril Dufau-Sansot : Peut-être qu'il faudra le prévoir pour la prochaine réunion, qu'on ait les molécules, comme ça je pourrai expliquer avec les molécules.

Annie Augier : Allez-y, je vous en prie ? Allez-y !

Mélanie Chaix : Moi c'était par rapport à la concertation, une question que j'ai pas posée au tout début, quels sont les lieux pour les concertations mobiles et les dates ? Qui est le public visé ?

Annie Augier : Merci. On va peut-être répondre par le début, la question sur le méthane ?

Cyril Dufau-Sansot : Oui, après je vous laisse faire pour la concertation. On ne produit pas de méthane. Le méthane c'est le projet Greengaz. Alors, le méthanol c'est un alcool qui... sa composition chimique c'est CH₃OH. Non mais tout le monde ne le sait pas. C'est liquide, donc c'est pas gazeux et ça présente pas les mêmes impacts environnementaux que le méthane, notamment en termes de gaz à effet de serre, donc vous pourriez juste préciser la question parce que... ?

Annie Augier : Est-ce qu'on peut rapporter un micro à Madame s'il vous plaît ?

Madame (n'a pas décliné son identité) : En fait, en cherchant, j'ai découvert là qu'il y a un nouveau procédé de fabrication du méthanol qui évite les risques de création de formaldéhyde et en acide formique enfin bref, il y a une recherche qui a été faite par l'Union Européenne, c'est un processus exclusif qui s'appelle CercleNergy (?) et en français « émissions to liquide » et qui permet donc de fabriquer sans risque ce fameux méthanol, voilà. Je voulais savoir si vous utilisiez ce principe là parce qu'il semble répondre à votre...

Cyril Dufau-Sansot : Oui, c'est les formaldéhydes et les choses comme ça, ce sont des résidus ou des polluants qui sont liés à la production je dirais fossile à partir du pétrole. Dans notre cas, on est sur une combinaison de CO ou de CO₂ avec de l'hydrogène, donc on est sur ce qu'on appelle « biomass-to-Liquid » ou du « Power-to-Liquid ». On est vraiment dans ce type de procédé que vous avez décrit et pas du tout sur un procédé classique, fossile.

Annie Augier : Alors on va prendre une dernière question et ça va me permettre de faire la transition si on peut



afficher le slide suivante s'il vous plaît. La suivante.

En fait, on a plusieurs rendez-vous, vous l'avez compris, qui vont se tenir dans les prochaines semaines indépendamment des cinq autres réunions publiques que j'évoquais tout à l'heure. Et en fait l'ensemble des concertations mobiles sont annoncées sur le site Internet de la concertation. Les publics sont par définition très ouverts, on ne choisit pas de public quand on fait de la concertation et a fortiori dans le cadre d'une concertation publique sous l'égide de la CNDP, donc on sera présents sur le marché de Gardanne, on sera présents dans diverses zones d'activités Gardanne, Meyreuil et évidemment Aix-en-Provence. On est sur un périmètre de concertation qui est évidemment le plus large possible et qui vient évidemment est le bienvenu dans ces concertations mobiles comme au moment des réunions publiques.

Je rappelle quand même que ce site a vocation à pouvoir évidemment poser vos questions, déposer vos avis, vos contributions. On peut évidemment imaginer que les cahiers d'acteur soit également produits, je rappelle que le principe d'un cahier d'acteur, c'est de pouvoir énoncer en quelques pages des arguments qui permettent d'exposer plus longuement peut-être des arguments que vous auriez à présenter en réunion publique. Moi j'invite chacun d'entre vous, à réfléchir à cette possibilité de rédiger ce cahier d'acteurs, qui par définition est rendu public sur le site de la concertation et qui sera imprimé et diffusé dès que nous en aurons un ou plusieurs en réunion publique évidemment le plus largement. Je profite de de cette pré-conclusion pour vous dire que je rappelle que la réunion du 20 octobre a vocation à présenter des projets alternatifs et/ou complémentaires, si on peut avoir la suite s'il vous plaît, que c'est par définition par ces cahiers de présentation de ces projets que les porteurs de projets pourront être conviés à venir en réunion publique, donc au même titre qu'on l'a fait ce soir, à venir présenter leur projet alternatif et/ou complémentaires et cela évidemment sur la base d'une présentation qui peut être faite ou imaginée dès maintenant, puisque le cahier de rédaction de cette présentation du projet est déjà en ligne et que vous aurez la possibilité de soumettre ces projets jusqu'à 48 heures avant cette réunion du 20 octobre.

La prochaine réunion publique a lieu le mardi 27 septembre à Gardanne à 18h. Même principe, toutes les réunions publiques ont lieu à 18h et celle-ci traitera des politiques publiques en matière de transition énergétique et notamment la production de carburants dits renouvelables pour l'aviation et le maritime et pour corrélérer ou pour répondre à la question qui m'était posée tout, qui nous était posée tout à l'heure, évidemment que nous aurons un certain nombre d'experts à cette réunion qui viendront éclairer ce propos. Nous sommes au terme de notre réunion et comme le veut la tradition en matière de concertation sous l'égide de la CNDP, les garants sont friands, souhaitent, aimeraient, proposent... de dresser un bilan à chaud de cette première réunion que nous venons de vivre ensemble et donc c'est à vous Messieurs que je propose de céder la parole maintenant, avant de faire un dernier mot de conclusion.

Philippe Quévremont : Alors bilan à chaud, c'est un terme qui serait un peu excessif pour ce qu'on va dire. Nous avons essayé de voir si il y avait des questions formulées par le public qui ne trouvaient pas complètement de réponse, ni dans les réunions à venir, ni dans la documentation. Et sur ce point de vue-là, nous discuterons avec le maître d'ouvrage pour savoir s'il n'y a pas un complément à apporter sur les questions d'électricité. Bon, c'est vrai, l'électricité c'est quelque chose de compliqué et ça pourrait aider à la compréhension et à l'information du public. Sinon, on a bien noté une sensibilité forte sur les questions de proximité, et de ce point de vue-là, le renvoi à la réunion du 11 montre que c'est une échéance effectivement très importante, et je terminerai en disant que dans la prochaine réunion, c'est nous qui avons souhaité que les politiques publiques soient présentées, parce que vous le découvrirez le progressivement peut-être, mais ce projet n'aurait pas de sens s'il ne s'insérait pas dans des orientations qui sont données par l'État et même par l'Union Européenne. Et ce que je voulais dire c'est que dans la table ronde où il figurera 6 invités, une demande particulière des garants a été insistante et bien accueillie, c'est qu'il y ait, bien entendu dans la table ronde, tout le monde ne sera pas du même avis et donc il y aura une diversité de points de vue qui seront exprimés à ce moment-là, en tout cas c'est ce qu'on attend. Merci beaucoup pour cette réunion d'aujourd'hui et pour vos questions et prises de position.

Annie Augier : Merci Messieurs en tribune, merci à vous tous d'avoir été aussi fidèles jusqu'à cette fin de réunion, il est 20h45 nous sommes ensemble depuis donc 2h45, on vous propose de terminer cette soirée par un petit rafraîchissement qui vous est servi à la suite de cette réunion dans la salle qui se trouve à la sortie et on vous donne rendez-vous le 27 septembre à 18h à Gardanne. Merci à toutes et tous.

(applaudissements)